

A Conseil du Marché Financier هیئـــــ السوق المالیــــــة

Financial Market Council

# Bulletin Officiel

Mercredi 15 Novembre 2017 N° 5484

- 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

# EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING 2017-2	2-6
ATTIJARI LEASING 2017-1	7-11

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL -     2017-2	12-14
AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2	15-20

# AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT -	21-24

# AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

IANNIBAL LEASE	25

# **AUGMENTATION DE CAPITAL**

26-3

# AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE SANIMED		3

# ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGE -	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	32

COURSE DES TAUX		3

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 34-35

# ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

# ANNEXE II

# SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AUX 30 SEPTEMBRE 2017

- SICAV PROSPERITY
- SICAV OPPORTUNITY
- SANADETT SICAV

# **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

# VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-2 »

# **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/08/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A: 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:

# Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

# Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/11/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/02/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/02/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

# Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 27/11/2017 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

## But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 180,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

# **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:**

# Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission** : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

# Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/02/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/02/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

# Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

# • Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.
- -<u>Taux fixe</u> : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

# • Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 08/02/2023 pour la catégorie A et le 08/02/2025 pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

# Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 février de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/02/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **08/02/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **08/02/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable): La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,692% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

# Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

<u>Durée totale:</u> Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de 5 ans ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

<u>Durée de vie moyenne</u>: Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

<u>Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)</u>: La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement :** L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **30 octobre 2017.** 

Notation de la société: En date du 6 octobre 2017, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

**Organisation de la représentation des obligataires**: Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

# **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres**: Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt **«TUNISIE LEASING 2017-2»** au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire: Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-0986, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

# **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

## VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2017-1»

# Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35%;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

# RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

# Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

# Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

# Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

# But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017est de 60 millions de dinars.

# CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- Dénomination de l'emprunt : « Attijari Leasing 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créances.
- Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaires.
- Modalités et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

# Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

# Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

# Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

# Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

# Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

# • Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

# • Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

# Amortissement-remboursement:

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

# Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

## Paiement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 22 décembre 2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 22 décembre 2018 pour les catégories A et B et le 22 décembre 2020 pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

# Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

# • Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

# Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

# Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

# Durée totale:

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- √ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- √ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

# • Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

√ 5 années pour la catégorie C.

# • Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

### Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

## Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

# Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB+ » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 20 octobre 2017.

# Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

# Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

# Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

# Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

# Prise en charge par Tunisie Clearing:

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

# Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

# Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017» enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de sor actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que sor actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

# ARAB INTENATIONAL LEASE Filiale BTK - Groupe BPCE

Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-R.C. : N° B111820/1996

Emission d'un emprunt obligataire « AIL 2017-2 » DE 5000000 DE DINARS Sans recours à l'appel public à l'épargne

# 1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AlL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AlL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 <sup>ere</sup> à la 5 <sup>eme</sup> année

# 2 - Renseignements relatifs à l'émission

# Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

# Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 06/11/2017 auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le 26/12/2017. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

# But de l'émission

L'AlL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

# 1 - Caractéristiques des titres émis

- Dénomination de l'emprunt : « AIL 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créances
- Législation sous laquelle les titres sont créés: Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales: Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- Forme des titres : Nominatives
- Catégorie des titres : Ordinaires
- Modalité et délais de délivrance des titres: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- Date de jouissance en intérêts: Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- Amortissement et remboursement: Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le 26/12/2022.
- Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- Paiement: Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 26 décembre de chaque année.
   Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 26/12/2018.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

 verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.
 Ce taux est de 8% l'an.

# Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

# ✓ Durée totale

Les obligations de l'emprunt obligataire « AlL 2017-2 » sont émises pour une durée de 5 ans.

# ✓ Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

# ✓ Duration (souscription à taux fixe)

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

# ✓ Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

# ✓ Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

# √ Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

# ✓ Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AlL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

# ✓ Fiscalité des titres

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

# ✓ Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

# ✓ Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

# Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne

# بنك الأامن AMEN BANK

Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996 Tél. : 71 148 000 : Fax : 71 833 517

Emission d'un emprunt obligataire Subordonné sans recours à l'appel public à l'épargne « Amen Bank Subordonné 2017-2 »

De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégori e	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégori e A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 <sup>ére</sup> trimestre
Catégori e B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ére</sup> année
Catégori e C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>éme</sup> année
Catégori e D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégori e E	7 ans à Coupon Unique <sup>*</sup>	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

# 1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

# 2. Renseignements relatifs à l'émission :

## 2-1 Montant:

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

<sup>\*</sup> Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

# 2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

# 2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

# 3. Caractéristiques des titres émis :

**Dénomination de l'emprunt : «** Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

# Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

# Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

# La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

# Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

# Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

# Jouissance:

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

# Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

# Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

# Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

# Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

<u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

# Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

# Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

<u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

# Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

<u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

# Amortissement et remboursement :

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.
- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- > Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- ➤ L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

# Paiement:

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

# Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

# Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
  - Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C: 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E: 7ans

# Durée de vie moyenne :

- Catégorie A: 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B: 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C: 5 ans.
- Catégorie D: 7 ans in Fine
- Catégorie D: 7 ans

# **Duration (souscription à taux fixe):**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

# Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

# Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

# Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

# Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

# Garantie:

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

# Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

# **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

# Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

# Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

# Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

# Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- Qualité de crédit de l'émetteur: Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

# Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

# AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

# Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social: Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba - Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

## 1 – Renseignements généraux concernant la société :

# 1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie. Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

# 1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

# **1.3-Date de constitution et Durée :** SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

# 1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovin, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

**1.5-Registre de commerce :** B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

**1.8-Capital social :** Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/P/M 000

**1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société :** Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Téboulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

# 2 – Administration et contrôle :

# 2.1- Membres des organes d'administration :

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017–2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

<sup>\*</sup>Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

# 2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société		Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M .Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

<sup>\*</sup>Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

# 2.3- Contrôle:

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat	
<b>Monsieur Ammar AMRI,</b> Expert comptable inscrit au Γableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	<b>Bureau</b> : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - <b>Tel</b> : 71 947 383 <b>Fax</b> : 71 947 604	2017-2019	

<sup>&</sup>lt;sup>k</sup>Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

# 3- Renseignements relatifs à l'opération :

**3.1-Décision à l'origine de l'émission :** L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) DT en numéraire pour le porter ainsi à 27.861.250 DT et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (5.920.000) actions nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille (1 480 000) DT.

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

- **3.2-But de l'émission :** Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :
  - Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
  - Financer le plan de développement gage de la croissance future.

**3.3-Caractéristique de l'émission :** Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

Nombre d'actions à émettre : 5.920.000 actions

**Valeur nominale des actions** : 1 DT.

**Forme des actions** : Nominative

**Catégorie** : Ordinaire

Libération : En intégralité à la souscription.

**3.4-Prix d'émission :** Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

**3.5-Droit préférentiel de souscription :** La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

**3.6-Période de souscription :** Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**3.7-Etablissements domiciliataires :** Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de **l'Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,250 DT soit Un(01) DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,250 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

- **3.8-Modalités et délais de délivrance des titres :** La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.
- **3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites :** Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.
- **3.10-Structure du capital avant et après augmentation :** La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

	Avant aug	Avant augmentation Augmentation Après			augmentation	
Nom Prénom	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote	Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote	
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%	
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%	
Les Grands Moulins du Cap-bon "GMC"	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%	
Les Minoteries du Centre et Sahel Rèunies "MCSR"	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%	
Les Aliments Composès du Nord "ACN"	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%	
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%	
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%	

# 4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

# 4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

# 4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

**4.3-Régime fiscal applicable :** La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

**4.4-Marché des titres :** Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

**4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :** Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dés lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

# 4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

# **AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**

# HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars Registre de Commerce : B138962001 Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à 40 180 000 dinars divisé en 8 036 000 actions nominatives de nominal cinq (05) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

# **AUGMENTATION DE CAPITAL VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# BANQUE DE L'HABITAT

Siège Social: 18, Avenue Mohamed V – 1080

# Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes
- L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

# Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

# AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

# Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

# Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

# Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du 17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*).

# Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du 19/12/2017 au 20/12/2017 inclus.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

# **Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires agrées administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 15/12/2017 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

# Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 15/12/2017 à 16H à BH INVEST, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

# Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

# Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

# AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

# Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

# **Droits d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 17/11/2017.

# JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

# But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences règlementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

# Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

# Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

# Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

# Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du ler Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

# Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

# Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

# Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

# Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 17/11/2017, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

# Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*).

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du 17/11/2017.

# Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

# Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0001901016» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0001901008» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*).

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN **«TN0001900992»** à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017» enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

2017 - AS - 5365

<sup>(\*):</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 15/12/2017 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

# Augmentation de capital annoncée

# Société SANIMED

Siège social : Route de Gremda km 10.5/B.P 68 Markez Sahnoun

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SANIMED a décidé, lors de sa réunion du 18 Mai 2017, d'augmenter le capital social et de le porter de 12 400 000 dinars à 13 751 600 dinars et ce, par l'augmentation de la valeur nominale qui passera de 1 dinar à 1,109 dinar.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital et constater la réalisation de l'opération.

Usant des pouvoirs qui lui ont été délégués, le Conseil d'administration de la société réuni le 19 septembre 2017, a décidé de procéder à la réalisation de l'opération par l'augmentation de la valeur nominale et ce, à partir du 10/11/2017.

En conséquence, le capital social de la société SANIMED est fixé à **13 751 600 dinars** réparti en **12 400 000 actions** de **1,109 dinar** de valeur nominale chacune et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

# ASSEMBLEE GENERALEE EXTRAORDINAIRE

# LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage –

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 26 octobre 2017, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017, à 9h 30, au siège social de la Société sis au : N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1 Tunis 2035, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du changement de la date d'attribution des actions gratuites (AGE du 25/05/2017),
- 2) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 3) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une (01) action gratuite contre Quatorze (14) actions anciennes,
- 4) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 5) Modification corrélative des statuts,
- 6) Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 5381

# AVIS

# **COURBE DES TAUX DU 15 NOVEMBRE 2017**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,391%	
	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,521%	
	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,582%	999,342
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,619%		
	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,625%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,651%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,752%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018		5,841%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,856%	996,810
TN0008003527	BTC 52 semaines 20/11/2018	5,891%		
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,907%	940,525
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,975%	993,794
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,231%	984,803
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,417%	976,165
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,486%	979,289
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,901
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,704%	974,347
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,742%	1 005,393
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,782%	953,067
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,886%	960,569
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,913%	958,358
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,964%	954,386
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,003%	950,862
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,041%	947,250
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,340%	936,370
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,433%	927,802
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,504%		940,107
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,585%	937,229
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,913%		964,227

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITE	ES OF	PCVM	TI	TRES OPC	CVM
Dénomination	Gestionnaire	Date d'or	ıverture	VL au 3	0/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CA	PITALISATIO	N				
	SICAV OBLIGATAIRES		<i>ITION</i>				
1 TUNISIE SICAV 2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT	20/07/92 16/04/07			164,420 111,132	170,068 115,146	170,08 115,1
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99			95,242	98,488	98,4
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17			-	100,642	100,6
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPIT	ALISATION - VL	QUOTIDIEN:	NE			
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07			14,649	15,168	15,1
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			107,054	110,881	110,8
7 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI  FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA	15/11/17	ERDOMADA	IDE	-	-	100,1
8 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI UFI	23/01/06		IKL	1,503	1,558	1,5
9 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ****	CGF	25/02/08			1,057	1,091	1,0
	SICAV MIXTES DE	CAPITALISATIO	ON .				
10 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92			40,163	41,382	41,
11 SICAV PLUS 12 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS BIAT ASSET MANAGEMENT	17/05/93 25/04/94			54,416 113,524	55,969 118,729	55,9 118,8
13 SICAV PROSPERITY 13 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01			109,393	113,991	114,
is breaty off owner.	FCP MIXTES DE CAPITALIS		OTIDIENNE		.00,000		,
14 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08			129,579	139,519	139,
15 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE 16 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)  MAXULA BOURSE	02/04/08 15/10/08			486,475 116,124	518,624 118,817	519, 118,
17 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE	15/10/08		<b> </b>	126,349	127,149	116,
18 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08			137,836	137,229	137,
19 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09			120,374	119,325	118,
20 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09			95,511	107,711	107,
21 FCP KOUNOUZ	TSI TUNISIE VALEURS	28/07/08		<del>                                     </del>	148,068 95,437	157,464	157,4 93,
22 FCP VALEURS AL KAOUTHER 23 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS TUNISIE VALEURS	06/09/10 09/05/11			95,437	93,218 99,140	93,
24 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			141,042	150,151	150,2
25 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14			123,906	132,917	133,
26 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15			94,078	103,374	103,
27 FCP SMART CROISSANCE 28 FCP VALEURS CEA	SMART ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS	27/05/11 04/06/07			99,043 19,055	103,446 21,242	103, <sup>-</sup> 21,;
	FCP MIXTES DE CAPITALISA		OOMADAIRE		.,	,	,
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	05/02/04			2197,158		2301,
30 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10			120,513	En liquidation	En liquida
31 FCP OPTIMA 32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX BNA CAPITAUX	24/10/08 27/10/08			109,111 144,332	119,111 152,510	120,0 153,4
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09			150,498	161,826	163,2
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09			15,429	16,658	16,
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12			5228,879	En liquidation	En liquidat
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13			5119,747	5250,238	5262,
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06			2,473	2,602	2,
38 FCP MAGHREBIA MODERE 39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	23/01/06 15/09/09			2,161 1,218	2,271 1,214	2,:
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15			1,081	1,106	1,
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15			1,071	1,114	1,
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15			1,071	1,111	1,
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15			107,645	116,474	117,
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP 45 FCP MOUASSASSETT	CGF AFC	25/02/08 17/04/17			118,914	119,705 1002,637	119, 1005,
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17				10,368	10,
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	_		-	10,000	10,
	OPCVM DE D			dividende	1		
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Date de paiement	Montant	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VI
48 SANADETT SICAV	AFC SICAV OBL	1GATAIRES 01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,649	107,
48 SANADETT SICAV 49 AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	107,649	107,
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,754	104,
51 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,980	101,
52 TUNISO-EMIRATIE SICAV 53 SICAV AVIS TRÉSOREDIE	AUTO GEREE BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300 107,273	103,759 106,732	103, 106,
53 SICAV AXIS TRÉSORERIE 54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	01/09/03 06/01/97	31/05/17 15/05/17	3,972 4,525	107,273	106,732	106,
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,390	101,
56 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,220	103,
57 GENERALE OBLIG SICAV	CGI COFIB CAPITAL FINANCE	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631 104,647	101,832 103,766	101, 103,
58 CAP OBLIG SICAV 59 FINA O SICAV	FINACORP	17/12/01 11/02/08	27/04/17 25/05/17	4,357 3,91	104,647	103,766	103,
60 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,420	106,
61 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,590	104,
62 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,539	103,
63 SICAV RENDEMENT 64 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SBT SCIF	02/11/92 16/10/00	31/03/17 30/05/17	3,695 3,643	102,652 104,501	102,261 103,804	102,
65 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	104,501	103,804	103, 102,
66 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,492	103,
67 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,877	104,
68 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,453	102,
69 AL HIFADH SICAV 70 SICAV ENTREPRISE	TSI TUNISIE VALEURS	15/09/08 01/08/05	31/05/17 26/05/17	4,394 3,472	103,411 105,134	102,523 104,880	102, 104,
71 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	105,134	104,880	104,

TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM
1111122 01 0, 1,1	1111120 01 07 1/1	111111111111111111111111111111111111111	1111122 01 0, 1,1

	FCP OBLIGATAIRES	- VI. OUOTIDIEN	NNE				
72 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,574	10,575
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,258	103,292
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,686	103,69
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,505	104,51
76 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,389	10,39
	SICAV M			*,* * =	10,010	,	12,22
77 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,399	56,27
78 ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
79 ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,503	100,60
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,526	17,53
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,940	293,26
83 SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	30,098	30,07
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2323,775	2324,39
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,557	71,61
86 SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,818	54,82
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,947	105,00
88 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,631	91,82
	FCP MIXTES - VL	QUOTIDIENNE					
89 FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,726	10,69
90 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,308	11,26
91 FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,023	13,97
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,405	12,40
93 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,765	13,80
94 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,172	12,19
95 BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	148,519	148,77
96 BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,269	141,40
97 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,983	8,97
98 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,386	102,61
99 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,863	85,79
100 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,640	87,45
101 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,180	96,01
102 UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,218	98,18
103 FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	95,199	95,07
104 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,160	10,17
	FCP MIXTES - VL I						
105 FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10		2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
106 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	103,803	103,62
107 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	148,894	150,43
108 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,773	107,40
109 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	102,893	104,39
110 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,666	204,62
111 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,649	185,68
112 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,469	158,11
113 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,929	21,89
114 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	134,724	135,75
115 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	117,101	116,69
116 TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8892,489	8946,80
117 FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
118 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	78,761	78,53
119 FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	977,808	997,66
120 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5551,445	5582,34
121 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4935,919	4998,86
122 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,145	101,20
122 EOR INNOVATION	FCP ACTIONS - VI			2.221	444.004		
123 FCP INNOVATION	STB FINANCE FCP ACTIONS - VL	20/01/15 HFRDOMADAIR	31/05/17	2,231	111,981	112,412	112,33
124 FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
125 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	10/03/1/	0,089	10178,478	10776,481	
145 FCT BIAT-EQUITY PERFURMANCE	DIAT ASSET MANAGEMENT	10/03/16	-	-	101/8,4/8	10//6,481	10942,72

<sup>\*</sup> FCP en liquidation anticipée

# BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER Immeuble CMF - Centre Urbain Nord 4èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003 Tél: (216) 71 947 062 Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

<sup>\*\*</sup> SICAV en liquidation anticipée

<sup>\*\*\*</sup> FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

<sup>\*\*\*\*</sup> VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

<sup>(1)</sup> initialement dénomé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

<sup>(2)</sup> initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

# **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « SOCIETE PLASTICUM TUNISIE» et de la Société « SAFETY DISTRIBUTION SA», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

# LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

# I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Ossifati in dustrialis di Arrassa il la sessa de Matérials Electricos e CIAME	Zama la dustrialla 2000 ODOMBALIA	70.055.005
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage- Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, Zl Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
		71 354 366
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH- 65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	62, avenue de Carthage -1000 Tunis- 139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
_		71 842 000 73 342 669
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	

1.2	Marc	٩ď	Δlte	rnatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

#### II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

	T	
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
36.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000	
Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-     Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Monastir- Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi	73 524 000
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Mahrez Djerba- Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	75 657 300
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA- 41. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
« El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
42. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Dest de Zerrie D.D. 40, 4407 ZADZIC	
Zaizis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-  Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire	75 642 628
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	de Siliana - 6100 SILIANA-  Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	78 873 085 74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière 9. Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092	
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	Tunis- Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem	71 884 120
53. Société de services des Huileries	1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO"	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082	
94.Tunisie Factoring	TUNIS- Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	-1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

#### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

xe Le Banquier- Avenue added- Les Berges du Lac - nis
de l'ile de Malte-Immeuble jardins du Lac -Lac II nis
enter- Bloc C 2ème étage, ac Constance- Les Berges du 53 Tunis
e l'Or -Les jardins du Lac II- ges du Lac -1053 Tunis
e l'Or -Les jardins du Lac II- ges du Lac -1053 Tunis
xe Le Banquier- Avenue added- Les Berges du Lac - nis
<i>I</i> lustapha Sfar- 1002 Tunis re
Mustapha Sfar- 1002 Tunis re
<i>N</i> ustapha Sfar- 1002 Tunis re
Lac Oubeira- Immeuble z  - Les Berges du Lac- nis
Lac Oubeira- Immeuble z - Les Berges du Lac- nis
le Integra - Centre Urbain 1082 Tunis Mahrajène
le Integra - Centre Urbain 082 Tunis Mahrajène
le Integra - Centre Urbain 082 Tunis Mahrajène
le Integra - Centre Urbain 1082 Tunis Mahrajène
le Integra - Centre Urbain 1082 Tunis Mahrajène
le Integra - Centre Urbain 1082 Tunis Mahrajène
u Lac Léman, Immeuble Bloc C, Appartement C21, ges du Lac- 1053 Tunis
center- Bloc C 2ème étage, ac Constance- Les Berges du 53 Tunis
Lac Loch Ness (Angle de la ac Windermere) - Les Berges 1053 Tunis
nue Jean Jaurès –1001 Tunis
Lac Turkana- Immeuble les du Lac - Les Berges du Lac- nis
enter- Bloc C 2ème étage, ac Constance- Les Berges 1053 Tunis
enter- Bloc C 2ème étage, ac Constance- Les Berges 1053 Tunis
enter- Bloc C 2ème étage, ac Constance- Les Berges 1053 Tunis
enter- Bloc C 2ème étage, ac Constance- Les Berges 1053 Tunis
enter- Bloc C 2ème étage, ac Constance- Les Berges 1053 Tunis
enter- Bloc C 2ème étage, ac Constance- Les Berges 1053 Tunis
<i>I</i> lustapha Sfar- nis Belvédère
ac C 1053 ente ac C 1053 ente ac C 1053

Berges du L	oulevard du Lac- Les .ac- 1053 Tunis ille de Malte-Immeuble dins du Lac -Lac II .e. Banquier- Avenue led- Les Berges du Lacassurances SALIM, t AFH/ BC5, Bloc A .e. Centre Urbain Nordor -Les jardins du Lac II- du Lac -1053 Tunis .hamed V-Immeuble K- Tour C -1002 Tunis .or B, 34 rue Hédi Karrayiences-1004 El Menzah IV .Mohamed V -1002 Tunis
MIXTE CAPITALISATION PARTNERS-MCP. Berges du L ROW PARTNES BERGES ROW PARTNES BERGES ROW PARTNES BERGES ROW PARTNES BERGES ROW PARTN	Lac- 1053 Tunis oulevard du Lac- Les Lac- 1053 Tunis ille de Malte-Immeuble dins du Lac -Lac II Le Banquier- Avenue led- Les Berges du Lac - Les Berges du Lac - Les Jardins du Lac III du Lac -1053 Tunis hamed V-Immeuble K- Tour C -1002 Tunis TB, 34 rue Hédi Karray- iences-1004 El Menzah IV
88 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION ET FINANCE - CGF-  89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC-  90 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST SICAV AMEN MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST SICAV BH PLACEMENT OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST SICAV BH PLACEMENT BH MIXTE DISTRIBUTION BH ANAGER CITÉ DES SICAV BH PLACEMENT BH MIXTE DISTRIBUTION BH ANAGER CITÉ DES SICAV BH PLACEMENT BH MIXTE BH ANAGEMENT BH MIXTE BH BH ANAGEMENT BH MI	Lac- 1053 Tunis file de Malte-Immeuble dins du Lac -Lac II  Le Banquier- Avenue led- Les Berges du Lac -  Les Bloc A  Les Centre Urbain Nord -  Les Jardins du Lac II- du Lac -1053 Tunis  Les Berges du Lac -  Les Berges du Lac -  Les Bloc A  Les Berges du Lac -
BR   MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV   OBLIGATAIRE   DISTRIBUTION   ET FINANCE -CGF.   Lira-Les jan 1053 Tunis   Complexe L Tahar Hadd	Le Banquier- Avenue Led- Les Berges du Lac - Les Jardins Average Les Jardins du Lac II- du Lac -1053 Tunis Les Jardins du Lac II- du Lac -1053 Tunis Les Jardins du Lac II- du Lac -1053 Tunis Les Jardins du Lac II- du Lac -1053 Tunis Les Jardins du Lac II- du Lac -1053 Tunis Les Jardins du Lac II- du Lac -1053 Tunis Les Jardins du Lac II- du Lac -1054 Les Jardins du Lac II- du Lac
89 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Tahar Hadd 1053 Tunis 1	Assurances SALIM, It AFH/ BC5, Bloc A Centre Urbain Nord Or -Les jardins du Lac II- du Lac -1053 Tunis hamed V-Immeuble K- Tour C -1002 Tunis STB, 34 rue Hédi Karray- iences-1004 El Menzah IV
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT   OBLIGATAIRE   DISTRIBUTION   BH INVEST   Lotissement same étage 1003 Tunis	t AFH/ BC5, Bloc Á c- Centre Urbain Nord -  Or -Les jardins du Lac II- du Lac -1053 Tunis hamed V-Immeuble K- Tour C -1002 Tunis  STB, 34 rue Hédi Karray- iences-1004 El Menzah IV
92 SICAV AMEN  MIXTE  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  FOR Avenue Mol AMEN INVEST  AVENUE MIXTE  DISTRIBUTION  MIXTE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble S Cité des Sci MANAGEMENT (4)  PS SICAV AXIS TRÉSORERIE  DISTRIBUTION  BLIGATAIRE  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  BLIGATAIRE  DISTRIBUTION  BLIGATAIRE  DISTRIBUTION  BH INVEST  DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC- TAhAR HADD  COMPIEXE TO AND THE PLACEMENT  DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC- TO AND THE PLACEMENT  DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC- TO AND THE PLACEMENT  DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC- TO AND THE PLACEMENT  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- TUNISIE -SBT-  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  DISTRIBUTION  DISTRIBUTION	du Lac -1053 Tunis hamed V-Immeuble K- Tour C -1002 Tunis STB, 34 rue Hédi Karray- iences-1004 El Menzah IV
92 SICAV AMEN 93 SICAV AVENIR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble S Cité des Sc 94 SICAV AXIS TRÉSORERIE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST  SICAV BH OBLIGATAIRE  95 SICAV BH PLACEMENT  MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST  Immeuble A Lotissement Seme étage 1003 Tunis  DISTRIBUTION BH INVEST  Immeuble A Lotissement Seme étage 1003 Tunis  DISTRIBUTION BH INVEST  Complexe L Tahar Hadd 1053 Tunis  PRICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION DISTRIBUTION DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- TUNISIE -SBT-  100 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION DISTRIBUTION DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS DISTRIBUTION STB MANAGER  Immeuble S Cité des Sc Cité	K- Tour C -1002 Tunis STB, 34 rue Hédi Karray- iences-1004 El Menzah IV
94 SICAV AXIS TRÉSORERIE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)  95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble A Lotissement 3ème étage 1003 Tunis  96 SICAV BH PLACEMENT MIXTE DISTRIBUTION BH INVEST Immeuble A Lotissement 3ème étage 1003 Tunis  97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Complexe L Tahar Hadd 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 jar 1000 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble Im	iences-1004 El Menzah IV
94 SICAV AXIS TRESORERIE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION MANAGEMENT (4) 67, AVENUE 6	Mohamed V -1002 Tunis
95 SICAV BH OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION BH INVEST  96 SICAV BH PLACEMENT  MIXTE DISTRIBUTION  BH INVEST  Immeuble A Lotissement 3ème étage 1003 Tunis  97 SICAV BNA  MIXTE DISTRIBUTION  BNA CAPITAUX -BNAC-  Complexe L Tahar Hadd 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE  MIXTE DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  99 SICAV ENTREPRISE  OBLIGATAIRE DISTRIBUTION  TUNISIE VALEURS  Immeuble In Nord - 1082  100 SICAV L'ÉPARGNANT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble S Cité des Sc  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble S Cité des Sc  102 SICAV L'INVESTISSEUR  MIXTE DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble S Cité des Sc  103 SICAV OPPORTUNITY  MIXTE  CAPITALISATION  BIAT ASSET  MANAGEMENT  Rue du Dina  MANAGEMENT  Rue du Dina  ANAGEMENT  Rue du Dina  ANAGEMENT  Rue du Dina  ANAGEMENT  ANAGEMENT  LOTISSEMENT  Sème étage 1003 Tunis  Complexe L  Lotissement 3ème étage 1003 Tunis  Complexe L  Lotissement 103 PRIME (August 103 SICAV BN PLACEMENT  Rue du Dina 104 SICAV BN PLACEMENT  Rue du Dina 105 SICAV BN PLACEMENT  Rue du Dina 106 SICAV BN PLACEMENT  Rue du Dina 107 SICAV BN PLACEMENT  Rue du Dina 108 SICAV BN PLACEMENT  Rue du Dina 108 SICAV BN PLACEMENT  Rue du Dina 109 SICAV BN PLACEMENT  Rue du Dina 100 SICAV BN PLACEMENT  RUE SICAV BN PLACEMENT  RUE SICAV BN PLACEMENT  RUE SICAV BN PLACEME	
96 SICAV BH PLACEMENT  MIXTE  DISTRIBUTION  BH INVEST  Lotissement 3ème étage 1003 Tunis  Complexe L Tahar Hadd 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE  MIXTE  DISTRIBUTION  SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-  99 SICAV ENTREPRISE  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  TUNISIE VALEURS  Immeuble In Nord - 1083  100 SICAV L'ÉPARGNANT  OBLIGATAIRE  DISTRIBUTION  STB MANAGER  Immeuble SC Cité des	Assurances SALIM, t AFH/ BC5, Bloc A e- Centre Urbain Nord -
97 SICAV BNA MIXTE DISTRIBUTION BNA CAPITAUX -BNAC- Tahar Hadd 1053 Tunis  98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT- Place 14 jar  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble in Nord - 1082  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble SCITÉ des SCITÉ DE BOURSE DE Place 14 jar  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble SCITÉ DE BOURSE DE TUNISIE VALEURS  101 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble SCITÉ DISTRIBUTION STB MANAGER IMMEUBLE SCIT	Assurances SALIM, t AFH/ BC5, Bloc A e- Centre Urbain Nord -
98 SICAV CROISSANCE MIXTE DISTRIBUTION TUNISIE -SBT- Place 14 Jar  99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Immeuble ir Nord - 1082  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble S Cité des Sc  101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble S Cité des Sc  102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble S Cité des Sc  103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble Y Rue du Dina	Le Banquier- Avenue led- Les Berges du Lac -
99 SICAV ENTREPRISE OBLIGATAIRE DISTRIBUTION TUNISIE VALEURS Nord - 1082  100 SICAV L'ÉPARGNANT OBLIGATAIRE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble S Cité des Sc 101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble S Cité des Sc 102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble S Cité des Sc 103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Immeuble Y Rue du Dina	nvier 2011- 1001 Tunis
101 SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE OBLIGATAIRE CAPITALISATION STB MANAGER Immeuble S Cité des Sci 102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble S Cité des Sci 103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Rue du Dina MANAGEMENT	ntegra - Centre Urbain 2 Tunis Mahrajène
102 SICAV L'INVESTISSEUR MIXTE DISTRIBUTION STB MANAGER Immeuble S Cité des Sci 103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Rue du Dina	STB, 34 rue Hédi Karray- iences-1004 El Menzah IV
Cité des Sci 103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION MANAGEMENT Rue du Dina	STB, 34 rue Hédi Karray- iences-1004 El Menzah IV
103 SICAV OPPORTUNITY MIXTE CAPITALISATION BIAT ASSET Rue du Dina	STB, 34 rue Hédi Karray- iences-1004 El Menzah IV
i i little i	oussef Towers -Bloc A- ar-Les jardins du Lac II-
RIAT ASSET Immeuble Y	oussef Towers -Bloc A- ar-Les jardins du Lac II-
Nord - 1082	ntegra - Centre Urbain ? Tunis Mahrajène
	oussef Towers -Bloc A- ar-Les jardins du Lac II-
TONISIE -3B1-	nvier 2011- 1001 Tunis
108 SICAV SECURITY MIXTE DISTRIBUTION COFIB CAPITAL FINANCE 1082 Tunis	-
	oussef Towers -Bloc A- ar-Les jardins du Lac II-
110     STRATÉGIE ACTIONS SICAV     MIXTE     DISTRIBUTION     SMART ASSET MANAGEMENT     5, Rue Musi 1002 Tunis	tapha Sfar-
111 TUNISIAN EQUITY FUND MIXTE DISTRIBUTION UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA 2ème étage 1053 Tunis	Belvédère

112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée
(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie
(3) FCP en liquidation anticipée
(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE						
		Gestionnaire	Adresse			
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T			
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
			B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
1	ATID FUND I	DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	Mahrajène

			Control list sin North inservation NOUE CITY
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
	FIDELIUM ESSUR	FIDELION FINANCE	
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	TOTIC GIOR	SACES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
4	FCPR GCT	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	TOTROCT	SACES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
5	FCPR GCT II	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
6	FCPR GCT III	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FORD COT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immouble Melke, Burgaux P.E. 9, P.G. Avenue de
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
	TOTALONA	UNOLU UN	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
9	FCPR ONP	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
		07.020 07.	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
-			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
12	FCPR STEG	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
			Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS  UNITED GULF FINANCIAL SERVICES –	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	North Africa	Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22		TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «SICAV PROSPERITY» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «SICAV PROSPERITY» arrêtés au 30/09/2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/09/2017, annexés au présent rapport, font apparaitre un total actif de **4 869 469,535 DT**, un actif net de **4 854 185,755 DT** et une valeur liquidative de **117,977 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/09/2017, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « *SICAV PROSPERITY* », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «*SICAV PROSPERITY*» au 30/09/2017.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/07/2017 au 30/09/2017 la société « **SICAV PROSPERITY** » n'a pas respecté d'une manière permanente

- l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT) ;
- l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
  - o Plus de 20% de son actif en liquidités et équivalents de liquidités ;
  - Plus de 5% de son actif net en actions SICAV ;
  - Plus de 50% de son actif en valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme et en liquidités et équivalents de liquidités.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 04 Janvier 2017, la charge encourue par « *SICAV PROSPERITY* » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à3 126,396 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/09/2017 est de 2338,516 DT. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Le Commissaire aux Comptes :
AUDITING& CONSULTING WORLDWIDE
Ahmed KHLIF

Fait à Tunis le 30 octobre 2017

BILANS	COMPARES	NOTE	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 557 723,598	1 036 862,604	1 447 478,105
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		912 366,816	324 659,974	611 449,605
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 403 817,230	678 418,448	677 982,220
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		241 539,552	33 784,182	158 046,280
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 249 587,411	519 290,112	1 981 262,892
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	1 249 507,837	519 029,049	624 261,907
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	79,574	261,063	1 357 000,985
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	62 158,526	5,726	0,000
TOTAL	ACTIF		4 869 469,535	1 556 158,442	3 428 740,997
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 962,727	635,388	1 146,346
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 321,053	6 040,962	51 059,136
TOTAL	PASSIF	PA	15 283,780	6 676,350	52 205,482
ACTIF I	NET		4 854 185,755	1 549 482,092	3 376 535,515
CP1	CAPITAL	CP1	4 741 414,383	1 513 038,607	3 286 610,707
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	112 771,372	36 443,485	89 924,808
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	8,046	17,489
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE REGUL. RESULTAT		100 122,186	36 697,875	41 685,278
CP2-C			12 649,186	-262,436	48 222,041
ACTIF	NET		4 854 185,755	1 549 482,092	3 376 535,515
TOTAL	ACTIF NET ET PASSIF		4 869 469,535	1 556 158,442	3 428 740,997

# ETAT DE RESULTAT DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017

		Période du				
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
		au	au	au	au	au
		30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016	31/12/2016
		Montants en Dinars				
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	47 349,293	82 201,643	14 837,932	35 362,607	44 029,331
PR1-A REVENUS DESACTIONS		18 744,240	37 393,490	6 887,000	13 561,800	14 281,800
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	0,000	0,000	1 405,797	1 405,797
PR1-C REVENUS DESEMPRUNTS D'ETAT		28 605,053	44 808,153	7 950,932	20 200,660	28 147,384
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	0,000	0,000	194,350	194,350
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	12 960,703	47 369,971	5 310,936	17 157,157	19 327,842
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		4 222,588	34 603,801	5 310,936	17 157,157	19 327,842
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		2 910,608	4 211,430	0,000	0,000	0,000
PR2-C REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		5 827,507	8 554,740	0,000	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS		60 309,996	129 571,614	20 148,868	52 519,764	63 357,173
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-6 385,438	-15 120,464	-1 940,598	-5 857,241	-8 284,399
REVENU NET DES PLACEMENTS		53 924,558	114 451,150	18 208,270	46 662,523	55 072,774
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 125,323	-14 328,964	-3 345,735	-9 964,648	-13 387,496
RESULTAT D'EXPLOITATION		48 799,235	100 122,186	14 862,535	36 697,875	41 685,278
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-5 268,253	12 649,186	0,000	-262,436	48 222,041
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		43 530,982	112 771,372	14 862,535	36 435,439	89 907,319
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		5 268,253	-12 649,186	0,000	262,436	-48 222,041
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-14 242,994	15 756,650	116,513	50 304,568	48 713,103
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		21 827,002	43 219,362	-7,224	-9 200,256	-11 395,687
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 251,011	-2 375,045	-0,003	-452,332	-1 128,387
RESULTAT NET DE LA PERIODE		55 132,232	156 723,153	14 971,821	77 349,855	77 874,307

#### ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017

		Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	DESIGNATION	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
		au	au	au	au	au
		30/09/2017  Montants en Dinars	30/09/2017 Montants en Dinars	30/09/2016  Montants en Dinars	30/09/2016 Montants en Dinars	31/12/2016  Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	55 132,232	156 723,153	14 971,821	77 349,855	77 874,307
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	48 799,235	100 122,186	14 862,535	36 697,875	41 685,278
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-14 242,994	15 756,650	116,513	50 304,568	48 713,103
AN1-C	+/-VAL REALSUR CESSION DES TITRES	21 827,002	43 219,362	-7,224	-9 200,256	-11 395,687
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 251,011	-2 375,045	-0,003	-452,332	-1 128,387
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000	-38 744,592	-38 744,592
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-182 112,997	1 320 927,087	0,000	12 733,467	1 839 262,438
	SOUSCRIPTIONS	3 580 895,674	5 408 667,379	0,000	121 450,932	2 293 641,737
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	3 050 800,000	4 629 300,000	0,000	107 700,000	2 018 500,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	379 956,791	562 068,563	0,000	10 413,739	214 479,478
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	92 253,213	139 985,512	0,000	3 050,697	3 061,935
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	57 885,670	77 313,304	0,000	286,496	57 600,324
	RACHATS	-3 763 008,671	-4 087 740,292	0,000	-108 717,465	-454 379,299
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-3 204 700,000	-3 488 600,000	0,000	-95 300,000	-400 400,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-398 247,749	-428 984,316	0,000	-10 169,077	-41 899,765
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-96 906,999	-105 491,858	0,000	-2 699,456	-2 701,251
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-63 153,923	-64 664,118	0,000	-548,932	-9 378,283
VARIA	TION DE L'ACTIF NET	-126 980,765	1 477 650,240	14 971,821	51 338,730	1 878 392,153
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	4 981 166,520	3 376 535,515	1 534 510,271	1 498 143,362	1 498 143,362
AN4-B	FIN DE PERIODE	4 854 185,755	4 854 185,755	1 549 482,092	1 549 482,092	3 376 535,515
AN5	NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	42 684	29 738	13 681	13 557	13 557
AN5-B	FIN DE PERIODE	41 145	41 145	13 681	13 681	29 738
VALE	UR LIQUIDATIVE					
A- DE	BUT DE PERIODE	116,698	113,542	112,163	110,506	110,506
B- FIN	N DE PERIODE	117,977	117,977	113,257	113,257	113,542
	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,35%	5,22%	3,88%	6,75%	5,31%

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

#### DE LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/09/2017

#### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2017sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/09/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

#### 2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30/09/2017, au coût amorti.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

# 2-5 Traitement de la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PROSPERITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **3 126,396 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice. Le montant de la charge rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/09/2017 est de **2 338,516 DT**.

#### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		843 518,390	912 366,816	18,80%
ADWYA	9 058	51 305,158	48 224,792	0,99%
АТВ	8 030	35 599,837	34 529,000	0,71%
ATL	3 910	11 335,622	12 003,700	0,25%
ATTIJARI BANK	5 800	157 056,076	205 615,800	4,24%
CITY CARS	2 850	39 103,204	37 420,500	0,77%
DELICE HOLDING	2 713	46 285,339	48 291,400	1,00%
ENNAKL	900	11 823,363	12 591,000	0,26%
EURO-CYCLES	760	15 333,026	22 659,400	0,47%
MAGASIN GENERAL	800	20 389,628	24 016,800	0,49%
MONOPRIX	5 463	59 566,091	52 739,802	1,09%
ONE TECH HOLDING	2 200	18 277,641	26 380,200	0,54%
S.A.H TUNISIE	5 700	77 204,589	84 907,200	1,75%
S.A.M	1 814	8 616,500	7 437,400	0,15%
SFBT	4 700	75 853,275	92 951,900	1,91%
SIMPAR	1 500	62 471,400	57 870,000	1,19%
SOTUVER	10 820	49 062,909	44 924,640	0,93%
SOTUVER NS	1 041	4 240,340	4 322,232	0,09%
TPR	33 350	99 994,392	95 481,050	1,97%
AC1- C. Emprunts d'Etat		2 342 944,700	2 403 817,230	49,52%
BTA 5.50% 10/2018	190	186 238,000	194 346,055	4,00%
BTA 5.50% 02/2020	565	553 700,000	569 365,206	11,73%
BTA 5.75% JANVIER 2021	365	354 597,500	366 603,500	7,55%
BTA 6% JUIN 2021	412	400 154,500	406 060,210	8,37%
BTA 5.6% -Aout/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	192 551,946	3,97%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	252 001,841	5,19%
BTA 6,3% MARS 2026	420	384 888,000	396 602,892	8,17%
Emprunt National 2014 CAT. A /5	5 400	25 922,700	26 285,580	0,54%
AC1- D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		240 476,418	241 539,552	4,98%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2 109	240 476,418	241 539,552	4,98%
Total du portefeuille titres		3 426 939,508	3 557 723,598	73,29%

#### PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **47 349,293 Dinars** du 01/07/2017au 30/09/2017, contre **14 837,932 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des actions	18 744,240	37 393,490	6 887,000	13 561,800	14 281,800
Revenus des Obligations de sociétés	0,000	0,000	0,000	1 405,797	1 405,797
Revenus des Emprunts d'Etat	28 605,053	44 808,153	7 950,932	20 200,660	28 147,384
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	0,000	0,000	194,350	194,350
Total	47 349,293	82 201,643	14 837,932	35 362,607	44 029,331

#### AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

#### **AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **1 249 507,837 Dinars** contre **519 029,049 Dinars** au 30/09/2016, et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Bons du Trésor à Court Terme	746 407,563	519 029,049	624 261,907
Certificats de Dépôt	0,000	0,000	0,000
Autres placements (Dépôt à terme)	503 100,274	0,000	0,000
Total	1 249 507,837	519 029,049	624 261,907

#### AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
BTC 52S-02/01/2018	151	147 186,620	148 602,533	3,06%
BTC 52S-10/10/2017	186	184 697,269	185 542,926	3,82%
BTC 52S-30/01/2018	420	408 130,264	412 262,104	8,49%
Total		740 014,153	746 407,563	15,37%

#### AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		500 000,000	503 100,274	10,36%
DAT 92J-16/11/2017	6,15%	BIAT	1	500 000,000	503100,274	10,36%

#### AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à 79,574 Dinars représentant les avoirs en banque.

#### PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/07/2017au 30/09/2017à **12 960,703 Dinars**, contre **5 310,936 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2017 Au30/09/2017	Du 01/01/2017 Au30/09/2017	Du 01/07/2016 Au30/09/2016	Du 01/01/2016 Au30/09/2016	Du 01/01/2016 Au31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor à CT	4 222,588	34 603,801	5 310,936	17 157,157	19 327,842
Revenus des Certificats de Dépôt	2 910,608	4 211,430	0,000	0,000	0,000
Revenus des autres placements (DAT)	5 827,507	8 554,740	0,000	0,000	0,000
Total	12 960,703	47 369,971	5 310,936	17 157,157	19 327,842

#### AC3. Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2017 à **62 158,526 Dinars** contre **5,726 Dinars** au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Somme à l'encaissement / Vente de titres	56 185,949	0,000	0,000
Etat RS sur Bons du Trésor Assimilables	5 972,577	5,726	0,000
Total	62 158,526	5,726	0,000

#### PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017, à **15 283,780 Dinars**, contre **6 676,350 Dinars** au 30/09/2016 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
PA1	Opérateurs créditeurs	1 962,727	635,388	1 146,346
PA2	Autres créditeurs divers	13 321,053	6 040,962	51 059,136
Total		15 283,780	6 676,350	52 205,482

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2017 à 1 962,727 Dinars contre 635,388 Dinars au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Gestionnaire	1 177,637	381,230	687,794
Dépositaire	392,545	127,079	229,267
Distributeurs	392,545	127,079	229,285
Total	1 962,727	635,388	1 146,346

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2017, à 13 321,053 Dinars contre 6 040,962 Dinars au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2017	Montant au 30/09/2016	Montant au 31/12/2016
Etat, impôts et taxes	336,471	108,542	104,739
Contribution conjoncturelle à payer	2 338,516	0,000	0,000
Redevance CMF	392,536	127,075	229,261
Provision pour charges diverses	390,737	105,838	9,015
Rémunération CAC	970,809	1 112,260	981,507
Jetons de présence	4 487,413	4 491,682	5 999,838
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	95,565	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	4 303,626	0,000	43 633,831
Total	13 321,053	6 040,962	51 059,136

#### CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/07/2017 au 30/09/2017 à **6 385,438 Dinars**, contre **1 940,598 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	3831,260	9072,274	1164,354	3514,323	4 970,611
Rémunération du dépositaire	1277,089	3024,095	388,122	1171,459	1 656,894
Rémunération des distributeurs	1277,089	3024,095	388,122	1171,459	1 656,894
Total	6 385,438	15 120,464	1 940,598	5 857,241	8 284,399

#### CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/07/2017 au 30/09/2017 à **5 125,323 Dinars** contre **3 345,735 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	1 277,056	3 024,016	388,110	1 171,416	1 656,834
Contribution Conjoncturelle à payer (*)	788,072	2 338,516	0,000	0,000	0,000
Impôts et Taxes	141,403	305,233	46,929	124,420	151,154
Rémunération CAC	1 129,208	3 350,802	1 126,080	3 353,760	4 479,840
Jetons de Présence	1 512,296	4 487,575	1 508,156	4 491,682	5 999,838
Diverses charges d'exploitation	277,288	822,822	276,460	823,370	1 099,830
Total	5 125,323	14 328,964	3 345,735	9 964,648	13 387,496

<sup>(\*):</sup> Ce montant représente la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) au profit du budget de l'Etat, qui est rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/09/2017 par abonnement quotidien. La charge totale, calculée sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%) pour un montant de **3 126,396 DT**, sera rattachée à l'exercice 2017, en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017. Elle devrait être payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017.

#### CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/09/2017 se détaillent comme suit :

#### Capital au 01/01/2017 (en nominal)

Montant : 2 973 800,000 Dinars

: 29 738 Nombre de titres Nombre d'actionnaires : 62

#### Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant : 4 629 300,000 Dinars

Nombre de titres émis : 46 293

#### Rachats effectués (en nominal)

Montant : 3 488 600,000 Dinars

Nombre de titres rachetés : 34 886

Capital au 30/09/2017 : 4 741 414,383 Dinars

Montant en nominal : 4 114 500,000 Dinais
Sommes non capitalisables (1) : 502 495,921 Dinars
Sommes capitalisées (2) : 124 418,462 Dinars
: 41 145

Nombre d'actionnaires : 84

(1): Les sommes non capitalisables s'élèvent à 502 495,921 Dinars au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Rubri	iques	Montant au 30/09/2017
Somr	nes non capitalisables des exercices antérieurs	312 810,707
1-	Résultat non capitalisable de la période	56 600,967
	- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	15 756,650
	- +/- values réalisées sur cession de titres.	43 219,362
	- Frais de négociation de titres	- 2 375,045
2-	Régularisation des sommes non capitalisables	133 084,247
	- Aux émissions	562 068,563
	- Aux rachats	- 428 984,316
Total	sommes non capitalisables	502 495,921

(2): Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2017 à 124 418,462 Dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2017
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	89 924,808
Régularisation des sommes capitalisées de l'exercice clos	34 493,654
✓ Aux émissions	139 985,512
✓ Aux rachats	- 105 491,858
Total des sommes capitalisées	124 418,462

(\*) : Il s'agit des sommes distribuables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Sommes capitalisées Exercice 2016	89924,808
Report à nouveau - Exercice 2015	17,489
Régularisation du résultat d'exploitation	48222,041
Résultat d'exploitation - Exercice 2016	41 685,278

#### CP2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions « SICAV PROSPERITY ».

Le solde de ce poste au 30/09/2017 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/09/2017
Résultat capitalisable de la période	100 122,186
Régularisation du résultat capitalisable de la période	12 649,186
Sommes capitalisables	112 771,372

#### 4. AUTRES INFORMATIONS:

#### 4-1 Données par action :

Rubriques	30/09/2017	30/09/2016
Revenus des placements	3,149	3,839
Charges de gestion des placements	-0,367	-0,428
Revenus net des placements	2,782	3,411
Autres charges d'exploitation	-0,348	-0,729
Résultat d'exploitation	2,434	2,682
Régularisation du résultat d'exploitation	0,307	-0,019
Sommes capitalisables de la période	2,741	2,663
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,307	0,019
Variation des +/- values potentielles/titres	0,383	3,677
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,050	-0,672
Frais de négociation de titres	-0,058	-0,033
Résultat net de la période	3,809	5,654

#### 4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/09/2017	30/09/2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,374%	0,374%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,354%	0,637%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	2,476%	<b>(*)</b> 2,345%
Actif Net Moyen (En DT)	4 043 099,476	1 564708,534

<sup>(\*)</sup> Retraité pour les besoins de comparaison

#### 4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

#### 4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

#### 4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

#### 4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

#### 4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 Juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

#### SICAV OPPORTUNITY

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

# AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

#### Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 30 septembre 2017 faisant apparaître un total bilan de 1 023 029,573 Dinars et un actif net de 1 006 693,935 Dinars. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 septembre 2017, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

#### Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Au 30 septembre 2017, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 26 septembre 2017. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

#### Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre avis formulé dans le paragraphe « **Conclusion** », nous attirons l'attention sur la Note aux états financiers **2.6** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV OPPORTUNITY au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, dont le montant s'élève à **1 000** dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Tunis, le 31 octobre 2017

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

### **SICAV OPPORTUNITY**

	BILANS COMPARES	NOTE	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	615 767,615	579 596,595	582 388,130
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		356 758,476	326 753,712	320 346,032
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		222 474,707	223 015,407	225 590,802
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		36 534,432	29 827,476	36 451,296
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	362 739,822	224 466,075	147 919,665
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		362 670,863	224 236,256	147 726,100
AC2-B	DISPONIBILITES		68,959	229,819	193,565
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	44 522,136	0,000	0,000
TOTAL	ACTIF		1 023 029,573	804 062,670	730 307,795
PASSIF	=				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	772,430	677,808	709,472
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	15 563,208	6 340,089	8 983,173
TOTAL	PASSIF	PA	16 335,638	7 017,897	9 692,645
ACTIF I	NET		1 006 693,935	797 044,773	720 615,150
CP1	CAPITAL	CP1	996 592,233	784 649,727	709 974,753
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	10 101,702	12 395,046	10 640,397
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	2,185	1,976
CP2-B	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		10 101,702	12 392,861	10 638,421
ACTIF I	NET		1 006 693,935	797 044,773	720 615,150

## SICAV OPPORTUNITY

			Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
			au	au	au	au	au
			30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016	31/12/2016
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	7 125,797	18 343,129	9 812,360	22 006,940	25 842,335
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		4 553,100	10 703,630	7 237,000	13 574,250	14 834,250
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	0,000	0,000	1 405,797	1 405,797
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 572,697	7 639,499	2 575,360	6 249,493	8 824,888
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	0,000	777,400	777,400
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 496,407	4 135,079	2 293,878	6 148,374	7 054,602
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 496,407	4 135,079	2 293,878	6 148,374	7 054,602
REVEN	IUS DES PLACEMENTS		8 622,204	22 478,208	12 106,238	28 155,314	32 896,937
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 952,672	-5 362,557	-2 019,436	-5 977,448	-7 974,101
REVEN	IU NET DES PLACEMENTS		6 669,532	17 115,651	10 086,802	22 177,866	24 922,836
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 499,665	-10 335,347	-3 280,127	-9 749,229	-13 011,655
RESUL	TAT D'EXPLOITATION		3 169,867	6 780,304	6 806,675	12 428,637	11 911,181
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		3 260,486	3 321,398	9,377	-35,776	-1 272,760
SOMME	ES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		6 430,353	10 101,702	6 816,052	12 392,861	10 638,421
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-3 260,486	-3 321,398	-9,377	35,776	1 272,760
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		6 379,464	10 930,678	2 116,324	53 857,182	40 951,282
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-5 369,394	5 254,561	-51,730	-14 475,745	-1 455,193
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-516,376	-872,242	-0,001	-502,864	-700,904
RESUL	TAT NET DE LA PERIODE		3 663,561	22 093,301	8 871,268	51 307,210	50 706,366

<b>SICAV</b>	<b>OPPORT</b>	UNITY
--------------	---------------	-------

	SICAV OF	PORTUN	all Y			
		Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
		au	au	au	au	au
		30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016	31/12/2016
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 663,561	22 093,301	8 871,268	51 307,210	50 706,366
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 169,867	6 780,304	6 806,675	12 428,637	11 911,181
	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	6 379,464	10 930,678	2 116,324		
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	-5 369,394	5 254,561	-51,730	-14 475,745	
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-516,376	-872,242	-0,001	-502,864	-700,904
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000	-13 502,682	-13 502,682
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	314 349,750	263 985,484	186,000	4 262,419	-71 566,360
				,	· ,	,
	SOUSCRIPTIONS	424 441,872	1 130 192,103	219 358,000	658 072,509	1 654 133,844
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	371 600,000	1 016 000,000	200 000,000	601 300,000	1 511 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	42 468,306	92 238,833	15 933,270	49 104,587	120 144,977
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	6 002,690	16 412,089	0,600	3 826,606	3 829,336
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (S)	4 370,876	5 541,181	3 424,130	3 841,316	18 859,531
	RACHATS	-110 092,122	-866 206,619	-219 172,000	-653 810,090	-1 725 700,204
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-96 600,000	-786 200,000	-200 000,000	-596 800,000	-1 576 400,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-10 821,291	-65 086,852	-15 756,647	-49 389,836	-125 421,812
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (R)	-1 560,441	-12 699,984	-0,600	-3 743,162	-3 746,101
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (R)	-1 110,390	-2 219,783	-3 414,753	-3 877,092	-20 132,291
VARIA	TION DE L'ACTIF NET	318 013,311	286 078,785	9 057,268	42 066,947	-34 362,676
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	688 680,624	720 615,150	787 987,505	754 977,826	754 977,826
AN4-B	FIN DE PERIODE	1 006 693,935	1 006 693,935	797 044,773	797 044,773	720 615,150
AN5	NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	6 135	6 587	7 283	7 238	7 238
AN5-B	FIN DE PERIODE	8 885	8 885	7 283	7 283	6 587
VALE	JR LIQUIDATIVE					
A- DI	EBUT DE PERIODE	112,254	109,399	108,195	104,307	104,307
	N DE PERIODE	113,302	113,302	109,439	109,439	109,399
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,70%	4,77%	4,57%	8,95%	6,66%

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### PERIODE DU 01/07/2017 AU 30/09/2017

#### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30.09.2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30.09.2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

#### 2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV OPPORTUNITY.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées (BTA) ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti.

#### 2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 2.6 Contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'État et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV OPPORTUNITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

Toutefois, en application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1,000.000 DT, représentant le montant minimum de cette contribution, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

#### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### **AC1- Note sur le portefeuille titres :**

DESIGNATION DES TITRES	N <sup>BRE</sup> DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30.09.2017	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		325,158.702	356,758.476	35.44%
ADWYA	5,373	32,259.685	28,605.852	2.84%
ATB	4,310	18,834.959	18,533.000	1.84%
ATL	1,755	5,051.241	5,387.850	0.54%
ATTIJ BANK	1,150	23,417.702	40,768.650	4.05%
CITY CARS	1950	25,713.049	25,603.500	2.54%
DELICE HOLDING	1,197	18,578.498	21,306.600	2.12%
ENNAKL	350	3,781.453	4,896.500	0.49%
EURO-CYCLES	210	2,202.405	6,261.150	0.62%
MAG GEN	350	9,661.944	10,507.350	1.04%
MONOPRIX	2,052	25,665.615	19,810.008	1.97%
ONE TECH HOLDING	493	3,484.796	5,911.563	0.59%
S.A.H TUNISIE	897	11,572.422	13,361.712	1.33%
SFBT	1,803	20,456.366	35,657.931	3.54%
SIMPAR	440	21,858.030	16,975.200	1.69%
SOTRAPIL	1100	10,156.500	10,135.400	1.01%
SOTUVER	4700	20,800.897	19,514.400	1.94%
SOTUVER NS	255	1,038.700	1,058.760	0.11%
TPR	14,280	45,303.821	40,883.640	4.06%
UIB	1390	25,320.619	31,579.410	3.14%
AC1-B Emprunts d'État		219,055.700	222,474.707	22.10%
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	14,889.390	1.48%
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	50,443.833	5.01%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	107	102,345.500	103,015.290	10.23%
BTA 6% AVRIL 2024	44	42,306.000	43,312.817	4.30%
BTA 6% JUIN 2021	11	10,655.700	10,813.377	1.07%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		36,077.835	36,534.432	3.63%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	319	36,077.835	36,534.432	3.63%
Total portefeuille titres		580,292.237	615,767.615	61.17%

#### PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **7,125.797** dinars du 01.07.2017 au 30.09.2017, contre **9,812.360 dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	au	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.07.2016 au 30.09.2016	au	au
Revenus des actions	4,553.100	10,703.630	7,237.000	13,574.250	14,834.250
Revenus des obligations de sociétés	0.000	0.000	0.000	1,405.797	1,405.797
Revenus des emprunts d'État	2,572.697	7,639.499	2,575.360	6,249.493	8,824.888
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	0.000	0.000	777.400	777.400
Total	7,125.797	18,343.129	9,812.360	22,006.940	25,842.335

#### AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

#### **AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017, à **362,670.863 dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

REVENUS	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2017	% Actif net
BTC 52S-10/10/2017	5	4,939.074	4,982.941	0.49%
BTC 52S-02/01/2018	143	136,219.558	140,234.077	13.93%
BTC 52S-30/01/2018	221	217,362.202	217,453.845	21.60%
Total	369	358,520.834	362,670.863	36.03%

#### AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017, à 68.959 dinars et représente les avoirs en banque.

#### PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2017 au 30.09.2017, à **1,496.407** dinars, contre **2,293.878 dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	au	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	au	au	au
Revenus des Bons du Trésor	1,496.407	4,135.079	2,293.878	6,148.374	7,054.602
Total	1,496.407	4,135.079	2,293.878	6,148.374	7,054.602

#### CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.07.2017 au 30.09.2017 s'élèvent, à **1,952.672 dinars**, contre **2,019.436 dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.07.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération du gestionnaire	1,366.862	3,753.770	1,413.599	4,184.191	5,581.842
Rémunération du dépositaire	195.270	536.258	201.945	597.753	797.422
Rémunération des distributeurs	390.540	1,072.529	403.892	1,195.504	1,594.837
Total	1,952.672	5,362.557	2,019.436	5,977.448	7,974.101

#### CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2017 au 30.09.2017 à **3,499.665 dinars**, contre **3,280.127 dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

Autres Charges de d'exploitation	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.07.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Redevance CMF	195.250	536.219	201.932	597.709	797.364
Impôts et Taxes	19.279	50.844	26.647	63.213	74.436
Contribution exceptionnelle	225.216	668.304	0.000	0.000	0.000
Rémunération CAC	1,270.336	3,769.584	1,266.932	3,733.253	5,040.185
Jetons de présence	1,512.296	4,487.574	1,508.156	4,491.683	5,999.839
Charges Diverses	277.288	822.822	276.460	823.371	1,099.831
Total	3,499.665	10,335.347	3,280.127	9,749.229	13,011.655

#### AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent 30.09.2017 à 44,522.136 dinars et se détaillant comme suit :

Créances d'exploitation	30.09.2017	30.09.2016	31.12.2016
R/S sur les achats de Bons du Trésor à court terme	9.764	0.000	0.000
Somme à l'encaissement sur vente de titres (*)	44,512.372	0.000	0.000
Total	44,522.136	0.000	0.000

(\*) Les sommes à l'encaissement sur vente de titres se détaillent comme suit :

Opération	Montant
Vente 350 titres ENNAKL	4,889.012
Vente 3 000 titres MONOPRIX	28,915.025
Vente 2 530 titres SOTUVER	10,475.958
Vente 10 titres UIB	232.377
Total	44,512.372

#### PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017 à **16,335.638 Dinars** contre **7,017.897 Dinars** au 30.09.2016 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	30.09.2017	30.09.2016	31.12.2016
PA1	Opérateurs créditeurs	772.430	677.808	709.472
PA2	Autres créditeurs divers	15,563.208	6,340.089	8,983.173
Total		16,335.638	7,017.897	9,692.645

**PA1 :** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2017 à **772.430 dinars** contre **677.808 dinars** au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	30.09.2017	30.09.2016	31.12.2016
Gestionnaire	540.698	474.465	496.630
Dépositaire	77.244	67.778	70.945
Distributeurs	154.488	135.565	141.897
Total	772.430	677.808	709.472

## **PA2**: Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2017 à **15,563.208 dinars** contre **6,340.089 dinars** au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	30.09.2016	30.09.2016	31.12.2016
État, impôts et taxes	91,883	104.438	90.825
Contribution exceptionnelle	668.304	0.000	0.000
Redevance CMF	77.233	67.777	70.942
Jetons de présence	4,487.413	4,491.683	5,999.839
Rémunération CAC	3,595.525	1,252.253	2,519.185
Autres Créditeurs divers	6,642.850	423.938	302.382
Total	15,563.208	6,340.089	8,983.173

## CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.09.2017 se détaillent comme suit :

## Capital au 01.07.2017 (en nominal)

Montant : 658,700.000 Dinars

Nombre de titres : 6.587Nombre d'actionnaires : 13

## Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant : 1,016,000.000 Dinars

• Nombre de titres émis : 10.160

## Rachats effectués (en nominal)

• Montant : 786,200.000 Dinars

• Nombre de titres rachetés : 7.862

<u>Capital au 30.09.2017</u> : **965,592.233 dinars** 

Montant en nominal : 888,500.000 dinars
Sommes non Capitalisables (1) : 93,739.731 dinars
Sommes capitalisées (2) : 14,352.502 dinars

Nombres de titres : 8.885Nombre d'actionnaires : 14

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à 93,740.700 Dinars au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

So	Sommes non capitalisables des exercices antérieurs 51,274.753				
1-	Rés	sultat non capitalisables de la période	51,274.753		
	*	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15,312.997		
	4	+/- values réalisées sur cession de titres	10,930.678		
	4	Frais de négociation de titres	5,254.561		
2-	Rég	gularisation des sommes non capitalisables	-872.242		
	*	Aux émissions	27,151.981		
	4	Aux rachats	92,238.833		
Tot	Total des sommes non capitalisables -65,086.852				

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2017 à 14,351.533 Dinars et se détaillent comme suit :

1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	10,640.397		
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	3,712.105		
♣ Aux émissions	16,412.089		
<ul><li>Aux rachats</li></ul>	-12,699.984		
Total des sommes capitalisées	14,352.502		

(\*) : Il s'agit des sommes distribuables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Sommes capitalisées - Exercice 2016	14,351.533
Report à nouveau - Exercice 2015	16,411.015
Régularisation du résultat d'exploitation	3,711.136
Résultat d'exploitation – Exercice 2016	10,640.397

## **CP2-** Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY.

Le solde de ce poste au 30.09.2017 se détaille ainsi :

Rubrique	Montant au 30.09.2017
Résultat d'exploitation de la période	6,780.304
Régularisation du résultat d'exploitation de la période	3,321.398
Sommes capitalisables de la période	10,101.702

#### 4. AUTRES INFORMATIONS:

## 4-1 Données par action :

Rubriques	30.09.2017	30.09.2016
Revenus des placements	2.530	3.866
Charges de gestion des placements	-0.604	-0.821
Revenus net des placements	1.926	3.045
Autres charges d'exploitation	-1.163	-1.339
Résultat d'exploitation	0.763	1.707
Régularisation du résultat d'exploitation	0.374	-0.005
Sommes capitalisables de la période	1.137	1.702
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.374	0.005
Variation des +/- values potentielles/titres	1.230	7.395
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0.591	-1.988
Frais de négociation de titres	-0.098	-0.069
Résultat net de la période	2.487	7.045

## 4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30/09/2017	30.09.2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.748%	0.749%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1.442%	1.221%
Résultat d'exploitation de la période / actif net moyen	0.946%	1.557%(*)
Actif net moyen	716,908.454	798,401.049

<sup>(\*)</sup> Retraité pour les besoins de comparaison

## 4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

## 4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

#### 4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré :
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

#### 4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

#### 4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

#### **SANADETT SICAV**

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE Au 30 SEPTEMBRE 2017

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 Septembre 2017.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 30 Septembre 2017 totalise 145 175 562,794 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint arrêté au 30 Septembre 2017 reflète correctement la situation de votre société.

#### Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- La Note 3.1 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « SANADETT SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 487 583,123 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017; et
- La Note 2.2 aux états financiers dont le contenu indique que, Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;

 à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Toutefois, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au prix du marché par référence à la courbe des taux publiée par Tunisie clearing à la date du 28 juillet 2017. Les décotes et/ou surcotes dégagées ont été partiellement lissées pour un montant total de -282 586,500 dinars et constatées du 1er aout au 12 septembre 2017.

Tunis, le 26 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ZAHAF

## BILAN ARRETE AU 30/09/2017 (Exprimé en dinars)

ACTIF		30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
AC1-	PORTEFEUILLE-TITRES			
а-	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	6 135 813,548	8 220 728,493	6 380 590,649
b-	Obligations et valeurs assimilées	109 534 993,171	117 923 562,296	116 461 214,877
AC2-	Placements monétaires et disponibilités			
	Placements monétaires	16 448 271,834	32 476 530,616	10 625 600,010
		13 564 974,068	7 137 623,034	6 205 606,226
D-	Disponibilités	13 564 974,066	1 137 023,034	6 205 606,226
AC3-	Créances d'exploitation	2 603,944	90 592,804	463 334,674
	TOTAL ACTIF	145 686 656,566	165 849 037,243	140 136 346,436
PASS	IF			
PA1-	Opérateurs créditeurs	71 346,897	88 965,581	31 737,392
PA2-	Autres créditeurs divers	439 746,875	90 588,969	71 815,111
	TOTAL PASSIF	511 093,772	179 554,550	103 552,503
ACTII	- NET			
CP1-	Capital	141 160 741,178	160 729 845,208	134 635 824,038
CP2-	Sommes distribuables			
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	609,027	993,545	831,668
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours	4 014 212,589	4 938 643,940	5 396 138,227
	ACTIF NET	145 175 562,794	165 669 482,693	140 032 793,933
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	145 686 656,566	165 849 037,243	140 136 346,436

## ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30/09/2017 (Exprimé en dinars)

	Du 01/07/2017	Du 01/01/2017	Du 01/07/2016	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 30/09/2017	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
PR 1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	0,000	281 909,391	0,000	315 993,069	315 993,069
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 438 929,572	4 236 427,812	1 451 416,964	4 201 348,137	5 641 586,283
PR 2- Revenus des placements monétaires	329 069,910	802 670,506	363 441,204	1 424 771,569	1 782 391,927
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	1 767 999,482	5 321 007,709	1 814 858,168	5 942 112,775	7 739 971,279
CH 1- Charges de gestion des placements	219 727,830	671 018,668	245 359,579	758 983,430	1 007 180,935
REVENU NET DES PLACEMENTS	1 548 271,652	4 649 989,041	1 569 498,589	5 183 129,345	6 732 790,344
CH 2- Autres charges	176 395,920	520 579,744	56 244,914	174 738,586	231 682,032
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 371 875,732	4 129 409,297	1 513 253,675	5 008 390,759	6 501 108,312
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-136 179,280	-115 196,708	48 626,681	-69 746,819	-1 104 970,085
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	1 235 696,452	4 014 212,589	1 561 880,356	4 938 643,940	5 396 138,227
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation					
( annulation )	136 179,280	115 196,708	-48 626,681	69 746,819	1 104 970,085
Variation des plus ( ou moins ) values  potentielles sur titres	-197 693,332	-244 127,689	109 049,013	8 885,781	93 891,813
Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres	7 161,607	-16 235,891	677,406	136 685,829	162 118,252
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1 181 344,007	3 869 045,717	1 622 980,094	5 153 962,369	6 757 118,377

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 30/09/2017

	<u>Du 01/07/2017</u>	<u>Du 01/01/2017</u>	<u>Du 01/07/2016</u>	<u>Du 01/01/2016</u>	<u>Du 01/01/2016</u>
	Au 30/09/2017	Au 30/09/2017	<u>Au 30/09/2016</u>	Au 30/09/2016	<u>Au 31/12/2016</u>
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
a- Résultat d'Exploitation	1 371 875,732	4 129 409,297	1 513 253,675	5 008 390,759	6 501 108,312
b- Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	-197 693,332	-244 127,689	109 049,013	8 885,781	93 891,813
c- Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	7 161,607	-16 235,891	677,406	136 685,829	162 118,252
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		-5 650 530,210		-6 536 351,592	-6 536 351,592
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
a- Souscriptions					
_ Capital	23 359 780,653	114 326 957,765	35 510 858,988	151 166 416,768	186 984 743,968
_ Régularisation des sommes non distribuables	39 770,112	137 249,878	13 206,983	64 237,658	102 018,681
_ Régularisation des sommes distribuables	547 536,177	3 789 230,436	928 390,625	5 982 506,411	7 250 451,778
b- Rachats					
_ Capital	-30 119 737,378	-107 544 661,681	-34 025 196,775	-153 661 795,830	-215 648 887,123
_ Régularisation des sommes non distribuables	-36 206,822	-134 265,242	-11 881,065	-72 829,870	-146 306,425
_ Régularisation des sommes distribuables	-683 744,547	-3 650 257,802	-879 691,173	-6 532 404,968	-8 835 735,478
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 711 257,798	5 142 768,861	3 158 667,677	-4 436 259,054	-30 072 947,814
AN 4- ACTIF NET					
a- en début de période	150 886 820,592	140 032 793,933	162 510 815,016	170 105 741,747	170 105 741,747
b- en fin de période	145 175 562,794	145 175 562,794	165 669 482,693	165 669 482,693	140 032 793,933
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS					
a- en début de période	1 420 113,000	1 290 385,000	1 527 287,000	1 565 496,000	1 565 496,000
b- en fin de période	1 355 356,000	1 355 356,000	1 541 546,000	1 541 546,000	1 290 385,000
VALEUR LIQUIDATIVE	107,112	107,112	107,470	107,470	108,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALIS E	3,22%	3,42%	3,98%	4,05%	4,00%

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

#### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30 Septembre 2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

#### 2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent :
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Toutefois, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au prix du marché par référence à la courbe des taux publiée par Tunisie clearing à la date du 28 juillet 2017. Les décotes et/ou surcotes dégagées ont été partiellement lissées pour un montant total de -282 586,500 dinars et constatées du 1er aout au 12 septembre 2017.

#### 2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition

#### 2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

#### 3. FAITS MARQUANTS

#### 3.1 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016 - 78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, SANADETT SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 487 583,123 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

## **AC1- Portefeuille titres :**

## a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
Titres OPCVM				
FCP Salamett Plus	65 000	692 697,611	683 605,000	0,47%
FCP HELION MONEO	6 020	615 324,258	620 607,820	0,43%
FCP Salamett CAP	213 000	3 184 607,068	3 213 531,000	2,21%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851,267	507 265,000	0,35%
Tuniso Emiratie Sicav	3 000	308 664,715	309 441,000	0,21%
GENERALE OBLIG SICAV	6 000	619 918,520	608 130,000	0,42%
Fidélity Obligations SICAV	1 856	196 377,330	193 233,728	0,13%
Total		6 128 440,769	6 135 813,548	4,23%

## b. Obligations et valeurs assimilées

## b.1 Les obligations de sociétés

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'actif Net
AIL 2013-1	20 000	400 000,000	407 317,725	0,28%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	359 973,000	366 794,260	0,25%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	550 000,000	561 223,014	0,39%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	932 900,000	933 010,179	0,64%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	2 398 950,000	2 407 732,868	1,66%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	800 000,000	800 485,348	0,55%
AMEN BANK SUB 2012	10 000	500 000,000	500 895,386	0,35%
AMEN BANK SUB 2014	10 000	600 000,000	620 820,984	0,43%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	500 000,000	525 464,110	0,36%
ATB 2007/1	50 000	3 000 000,000	3 055 439,605	2,10%
ATL sub 2008 7%	15 000	300 000,000	301 841,096	0,21%
ATB SUB 2009	50 000	1 250 000,000	1 269 406,137	0,87%
ATL 2010/2	35 000	700 000,000	723 357,370	0,50%
ATL 2011	30 000	1 200 000,000	1 237 808,219	0,85%
ATL 2013/1	20 000	1 200 000,000	1 228 973,589	0,85%
ATL 2013/2	30 000	2 400 000,000	2 508 336,395	1,73%
ATL 2014/1	3 700	148 000,000	152 688,640	0,11%
ATL 2014/2	20 000	1 600 000,000	1 634 796,712	1,13%
ATL 2014/3 CA	30 000	1 800 000,000	1 870 161,534	1,29%
ATL 2016/1	10 000	800 000,000	812 624,658	0,56%
ATL 2017/1	1 800	180 000,000	185 957,260	0,13%

ATTIJARI BANK 2010	ATL SUB 2017	4 500	450 000,000	450 311,671	0,31%
ATTIJARI LEASING 2014/1	ATTIJARI BANK 2010	40 000	571 360,000	588 277,637	0,41%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CA  BH 2009  40 000  2 000 000,000  2 039 899,178  1,41%  BH 2009  40 000  2 460 000,000  2 538 880,585  1,75%  BNA SUB 2009  15 000  699 735,000  714 399,327  0,49%  BNA SUB 2017  10 000  1 000 000,000  601 104,658  0,41%  BTE 2010  20 000  600 000,000  601 104,658  0,41%  BTE 2011  33 000  1 320 000,000  1 395 599,560  0,94%  BTK 2009  3 000  6 00 000,000  1 0076 148,441  0,74%  BTK 2009 C  10 000  533 100,000  546 635,409  0,38%  CHO 2009  7 000  262 500,000  272 501,201  0,19%  CIL 2012/2  20 000  400 000,000  404 622,466  0,29%  CIL 2013/1  5 000  200 000,000  209 174,795  0,14%  CIL 2014/2  10 000  600 000,000  209 174,795  0,14%  CIL 2015/2  5 000  400 000,000  244 346,038  0,17%  CIL 2015/2  5 000  400 000,000  10 15 991,233  0,70%  HANNIBAL LEASE 2013/1  10 000  600 000,000  10 508 603,998  0,38%  THANNIBAL LEASE 2013/1  10 000  10 000,000  10 15 594,082  0,38%  THANNIBAL LEASE 2015-1  10 000  10 000,000  10 000,000  10 15 594,082  0,38%  THE 2016/1 SUB 2016  10 000  10 000,000  10 15 594,082  0,38%  10 000  10 000,000  10 15 594,082  0,43%  10 000  10 000,000  10 15 594,082  0,43%  10 000  10 000,000  10 15 594,082  0,43%  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000,086  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 15 594,082  10 000  10 000,000  10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	200 000,000	207 971,209	0,14%
BH 2009	ATTIJARI LEASING 2014/1	2 000	80 000,000	81 489,710	0,06%
BNA SUB 2009         15 000         699 735,000         714 399,327         0,49%           BNA SUB 2017         10 000         1 000 00,000         1 020 760,548         0,70%           BTE 2009         30 000         600 000,000         601 104,658         0,41%           BTE 2010         20 000         600 000,000         600 963,998         0,41%           BTE 2011         33 000         1 320 000,000         1 359 509,560         0,94%           BTK 2009 B         35 000         1 050 000,000         1 076 148,441         0,74%           BTK 2009 C         10 000         533 100,000         546 635,409         0,38%           CIL 20209         7 000         262 500,000         272 501,201         0,19%           CIL 2012/2         20 000         400 000,000         416 462,466         0,29%           CIL 2013/1         5 000         200 000,000         209 174,795         0,14%           CIL 2014/2         10 000         600 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 481,808         0,14%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         242 386,630         0,43%           CIL 2017/1         10 000	ATTIJARI BANK SUB 2017 CA	20 000	2 000 000,000	2 039 899,178	1,41%
BNA SUB 2017	BH 2009	40 000	2 460 000,000	2 538 880,585	1,75%
BTE 2009   30 000   600 000,000   601 104,658   0,41%   BTE 2010   20 000   600 000,000   600 963,998   0,41%   BTE 2011   33 000   1 320 000,000   1 359 509,560   0,94%   BTK 2009 B   35 000   1 050 000,000   1 076 148,441   0,74%   BTK 2009 C   10 000   533 100,000   546 635,409   0,38%   CHO 2009   7 000   262 500,000   272 501,201   0,19%   CIL SUB 2008   10 000   400 000,000   416 462,466   0,29%   CIL 2012/2   20 000   400 000,000   412 593,973   0,28%   CIL 2013/1   5 000   200 000,000   209 174,795   0,14%   CIL 2014/2   10 000   600 000,000   202 461,808   0,14%   CIL 2014/2   10 000   600 000,000   242 535,014   0,29%   CIL 2015/2   5 000   400 000,000   242 535,014   0,29%   CIL 2015/2   5 000   400 000,000   242 535,014   0,29%   CIL 2015/2   5 000   400 000,000   244 846,038   0,17%   CIL 2015/2   5 000   400 000,000   248 89,425   0,14%   CIL 2015/1   10 000   1000 000,000   204 489,425   0,14%   EL WIFAK 2013 TF   10 000   200 000,000   204 489,425   0,14%   EL WIFAK 2013 TV   9 000   180 000,000   827 708,493   0,57%   HANNIBAL LEASE 2013/1   20 000   400 000,000   407 730,253   0,28%   HANNIBAL LEASE 2013/2 TF   10 000   800 000,000   827 708,493   0,57%   HANNIBAL LEASE 2013/2 TF   10 000   600 000,000   619 045,348   0,43%   HANNIBAL LEASE 2015-1   10 000   600 000,000   516 087,123   0,36%   HANNIBAL LEASE 2015-2   5 000   500 000,000   516 087,123   0,36%   HANNIBAL LEASE 2015-2   5 000   500 000,000   516 087,123   0,36%   STB 2008/2 6,5%   35 000   1750 000,000   1 839 661,624   1,27%   STB 2010/1   60 000   1 800 000,000   400 043,042   0,28%   STB 2013/1   10 000   400 000,000   400 043,042   0,28%   STB 2013/1   10 000   400 000,000   400 043,042   0,28%   STB 2013/1   10 000   400 000,000   400 043,042   0,28%   STB 2013/1   10 000   400 000,000   400 043,042   0,28%   STB 2013/1   10 000   400 000,000   400 043,042   0,28%   STB 2013/1   10 000   400 000,000   400 043,042   0,28%   STB 2013/1   10 000   400 000,000   400 043,042   0,28%   STB 2013/1   10 000   400 000,000   400 043	BNA SUB 2009	15 000	699 735,000	714 399,327	0,49%
BTE 2010         20 000         600 000,000         600 963,998         0,41%           BTE 2011         33 000         1 320 000,000         1 359 509,560         0,94%           BTK 2009 B         35 000         1 050 000,000         1 076 148,441         0,74%           BTK 2009 C         10 000         533 100,000         546 635,409         0,38%           CHO 2009         7 000         262 500,000         272 501,201         0,19%           CIL 2012/2         20 000         400 000,000         416 482,466         0,29%           CIL 2013/1         5 000         200 000,000         201 747,795         0,14%           CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/2         10 000         600 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         10 15 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000	BNA SUB 2017	10 000	1 000 000,000	1 020 760,548	0,70%
BTE 2011         33 000         1 320 000,000         1 359 509,560         0,94%           BTK 2009 B         35 000         1 050 000,000         1 076 148,441         0,74%           BTK 2009 C         10 000         533 100,000         546 635,409         0,38%           CHO 2009         7 000         262 500,000         272 501,201         0,19%           CIL SUB 2008         10 000         400 000,000         416 462,466         0,29%           CIL 2012/2         20 000         400 000,000         412 593,973         0,28%           CIL 2013/1         5 000         200 000,000         209 174,795         0,14%           CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/2         10 000         600 000,000         624 386,630         0,43%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2015/1         10 000         1 000 000,000         1 015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         1 84 091,115         0,13%           EL WIFAK 2013 TV         9	BTE 2009	30 000	600 000,000	601 104,658	0,41%
BTK 2009 B         35 000         1 050 000,000         1 076 148,441         0,74%           BTK 2009 C         10 000         533 100,000         546 635,409         0,38%           CHO 2009         7 000         262 500,000         272 501,201         0,19%           CIL 2012/2         20 000         400 000,000         416 462,466         0,29%           CIL 2012/2         20 000         400 000,000         412 593,973         0,28%           CIL 2013/1         5 000         200 000,000         209 174,795         0,14%           CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/2         10 000         600 000,000         624 386,630         0,43%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         1015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         144 8091,115         0,13%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	BTE 2010	20 000	600 000,000	600 963,998	0,41%
BTK 2009 C         10 000         533 100,000         546 635,409         0,38%           CHO 2009         7 000         262 500,000         272 501,201         0,19%           CIL SUB 2008         10 000         400 000,000         416 462,466         0,29%           CIL 2012/2         20 000         400 000,000         412 593,973         0,28%           CIL 2013/1         5 000         200 000,000         209 174,795         0,14%           CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/2         10 000         600 000,000         624 386,630         0,43%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2017/1         10 000         1000 000,000         1015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         24 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2015-1	BTE 2011	33 000	1 320 000,000	1 359 509,560	0,94%
CHO 2009         7 000         262 500,000         272 501,201         0,19%           CIL SUB 2008         10 000         400 000,000         416 462,466         0,29%           CIL 2012/2         20 000         400 000,000         412 593,973         0,28%           CIL 2013/1         5 000         200 000,000         209 174,795         0,14%           CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/2         10 000         600 000,000         624 386,630         0,43%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2017/1         10 000         1000 000,000         1015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         248 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2015/2         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 20	BTK 2009 B	35 000	1 050 000,000	1 076 148,441	0,74%
CIL SUB 2008         10 000         400 000,000         416 462,466         0,29%           CIL 2012/2         20 000         400 000,000         412 593,973         0,28%           CIL 2013/1         5 000         200 000,000         209 174,795         0,14%           CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/2         10 000         600 000,000         624 386,630         0,43%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2017/1         10 000         1 000 000,000         204 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         204 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%	BTK 2009 C	10 000	533 100,000	546 635,409	0,38%
CIL 2012/2         20 000         400 000,000         412 593,973         0,28%           CIL 2013/1         5 000         200 000,000         209 174,795         0,14%           CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/2         10 000         600 000,000         624 386,630         0,43%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2017/1         10 000         1 000 000,000         1 015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         204 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2015/1         25 000         1 500 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%	CHO 2009	7 000	262 500,000	272 501,201	0,19%
CIL 2013/1         5 000         200 000,000         209 174,795         0,14%           CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/2         10 000         600 000,000         624 386,630         0,43%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2017/1         10 000         1 000 000,000         1 015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         204 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36% <td>CIL SUB 2008</td> <td>10 000</td> <td>400 000,000</td> <td>416 462,466</td> <td>0,29%</td>	CIL SUB 2008	10 000	400 000,000	416 462,466	0,29%
CIL 2014/1         5 000         200 000,000         202 461,808         0,14%           CIL 2014/2         10 000         600 000,000         624 386,630         0,43%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2017/1         10 000         1 000 000,000         1 015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         204 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36% <td>CIL 2012/2</td> <td>20 000</td> <td>400 000,000</td> <td>412 593,973</td> <td>0,28%</td>	CIL 2012/2	20 000	400 000,000	412 593,973	0,28%
CIL 2014/2         10 000         600 000,000         624 386,630         0,43%           CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2017/1         10 000         1 000 000,000         1 015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         204 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         <	CIL 2013/1	5 000	200 000,000	209 174,795	0,14%
CIL 2015/1         4 000         240 000,000         244 346,038         0,17%           CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2017/1         10 000         1 000 000,000         1 015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         204 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 839 661,624	CIL 2014/1	5 000	200 000,000	202 461,808	0,14%
CIL 2015/2         5 000         400 000,000         422 535,014         0,29%           CIL 2017/1         10 000         1 000 000,000         1 015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         204 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2013/02 TV         15 000         600 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         1 584 506,301         1,09%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         1 031 594,	CIL 2014/2	10 000	600 000,000	624 386,630	0,43%
CIL 2017/1         10 000         1 000 000,000         1 015 991,233         0,70%           EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         204 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2013/02 TV         15 000         600 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         1 584 506,301         1,09%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 839 661,624         1,27%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         1 031 594,345         0,71%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000 <td< td=""><td>CIL 2015/1</td><td>4 000</td><td>240 000,000</td><td>244 346,038</td><td>0,17%</td></td<>	CIL 2015/1	4 000	240 000,000	244 346,038	0,17%
EL WIFAK 2013 TF         10 000         200 000,000         204 889,425         0,14%           EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2013/02 TV         15 000         600 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         1 584 506,301         1,09%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 839 661,624         1,27%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         207 136,763         0,14%           TU SUB 2013         20 000         400 000,000         40	CIL 2015/2	5 000	400 000,000	422 535,014	0,29%
EL WIFAK 2013 TV         9 000         180 000,000         184 091,115         0,13%           HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2013/02 TV         15 000         600 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         1 584 506,301         1,09%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2008/2 6.5%         35 000         1 750 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 031 594,345         0,71%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         207 136,763         0,14%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         <	CIL 2017/1	10 000	1 000 000,000	1 015 991,233	0,70%
HANNIBAL LEASE 2013/1         20 000         400 000,000         407 730,253         0,28%           HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2013/02 TV         15 000         600 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         1 584 506,301         1,09%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2008/2 6.5%         35 000         1 750 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 839 661,624         1,27%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         207 136,763         0,14%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000 <t< td=""><td>EL WIFAK 2013 TF</td><td>10 000</td><td>200 000,000</td><td>204 889,425</td><td>0,14%</td></t<>	EL WIFAK 2013 TF	10 000	200 000,000	204 889,425	0,14%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF         10 000         800 000,000         827 708,493         0,57%           HANNIBAL LEASE 2013/02 TV         15 000         600 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         1 584 506,301         1,09%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         1 031 594,345         0,71%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         420 800,596         0,29%	EL WIFAK 2013 TV	9 000	180 000,000	184 091,115	0,13%
HANNIBAL LEASE 2013/02 TV         15 000         600 000,000         619 045,348         0,43%           HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         1 584 506,301         1,09%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2008/2 6.5%         35 000         1 750 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 839 661,624         1,27%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         1 031 594,345         0,71%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         420 800,596         0,29%	HANNIBAL LEASE 2013/1	20 000	400 000,000	407 730,253	0,28%
HANNIBAL LEASE 2014/1         25 000         1 500 000,000         1 584 506,301         1,09%           HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2008/2 6.5%         35 000         1 750 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 839 661,624         1,27%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         207 136,763         0,14%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         420 800,596         0,29%	HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	10 000	800 000,000	827 708,493	0,57%
HANNIBAL LEASE 2015-1         10 000         600 000,000         615 594,082         0,42%           HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2008/2 6.5%         35 000         1 750 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 839 661,624         1,27%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         1 031 594,345         0,71%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         207 136,763         0,14%           TL SUB 2013         20 000         400 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         420 800,596         0,29%	HANNIBAL LEASE 2013/02 TV	15 000	600 000,000	619 045,348	0,43%
HANNIBAL LEASE 2015-2         5 000         500 000,000         516 087,123         0,36%           HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2008/2 6.5%         35 000         1 750 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 839 661,624         1,27%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         1 031 594,345         0,71%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         207 136,763         0,14%           TL SUB 2013         20 000         400 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         420 800,596         0,29%	HANNIBAL LEASE 2014/1	25 000	1 500 000,000	1 584 506,301	1,09%
HANNIBAL LEASE 2017-2         5 000         500 000,000         506 958,356         0,35%           STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2008/2 6.5%         35 000         1 750 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 839 661,624         1,27%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         1 031 594,345         0,71%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         207 136,763         0,14%           TL SUB 2013         20 000         400 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         420 800,596         0,29%	HANNIBAL LEASE 2015-1	10 000	600 000,000	615 594,082	0,42%
STB 2008/1 CAT D         50 000         3 200 000,000         3 263 719,733         2,25%           STB 2008/2 6.5%         35 000         1 750 000,000         1 806 095,890         1,24%           STB 2010/1         60 000         1 800 000,000         1 839 661,624         1,27%           STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         1 031 594,345         0,71%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         207 136,763         0,14%           TL SUB 2013         20 000         400 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         420 800,596         0,29%	HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	500 000,000	516 087,123	0,36%
STB 2008/2 6.5%       35 000       1 750 000,000       1 806 095,890       1,24%         STB 2010/1       60 000       1 800 000,000       1 839 661,624       1,27%         STB 2011 SUB       20 000       1 000 000,000       1 031 594,345       0,71%         TUN LEASING 2012/2       10 000       200 000,000       207 136,763       0,14%         TL SUB 2013       20 000       400 000,000       409 043,042       0,28%         TL 2013/1       10 000       400 000,000       420 800,596       0,29%	HANNIBAL LEASE 2017-2	5 000	500 000,000	506 958,356	0,35%
STB 2010/1       60 000       1 800 000,000       1 839 661,624       1,27%         STB 2011 SUB       20 000       1 000 000,000       1 031 594,345       0,71%         TUN LEASING 2012/2       10 000       200 000,000       207 136,763       0,14%         TL SUB 2013       20 000       400 000,000       409 043,042       0,28%         TL 2013/1       10 000       400 000,000       420 800,596       0,29%	STB 2008/1 CAT D	50 000	3 200 000,000	3 263 719,733	2,25%
STB 2011 SUB         20 000         1 000 000,000         1 031 594,345         0,71%           TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         207 136,763         0,14%           TL SUB 2013         20 000         400 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         420 800,596         0,29%	STB 2008/2 6.5%	35 000	1 750 000,000	1 806 095,890	1,24%
TUN LEASING 2012/2         10 000         200 000,000         207 136,763         0,14%           TL SUB 2013         20 000         400 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         420 800,596         0,29%	STB 2010/1	60 000	1 800 000,000	1 839 661,624	1,27%
TL SUB 2013         20 000         400 000,000         409 043,042         0,28%           TL 2013/1         10 000         400 000,000         420 800,596         0,29%	STB 2011 SUB	20 000	1 000 000,000	1 031 594,345	0,71%
TL 2013/1 <b>10 000</b> 400 000,000 420 800,596 0,29%	TUN LEASING 2012/2	10 000	200 000,000	207 136,763	0,14%
	TL SUB 2013	20 000	400 000,000	409 043,042	0,28%
TL SUB 2013/2 <b>10 000</b> 400 000,000 414 368,158 0,29%	TL 2013/1	10 000	400 000,000	420 800,596	0,29%
<u> </u>	TL SUB 2013/2	10 000	400 000,000	414 368,158	0,29%

Total		66 668 348,000	68 370 674,359	47,10%
UNIFACTOR 2015	12 500	1 000 000,000	1 033 618,586	0,71%
UNIFACTOR 2013	20 000	800 000,000	840 340,550	0,58%
UIB SUB 2015	10 000	600 000,000	610 218,082	0,42%
UIB 2012/1	20 000	856 800,000	888 046,025	0,61%
UIB 2011/2	22 000	628 100,000	647 933,231	0,45%
UIB 2011	20 000	800 000,000	803 494,505	0,55%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	3 000 000,000	3 029 233,973	2,09%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	466 930,000	471 205,433	0,32%
UBCI 2013	10 000	600 000,000	610 999,233	0,42%
Tunisie Leasing 2017-1 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 019 195,616	0,70%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT C	10 000	1 000 000,000	1 030 405,479	0,71%
Tunisie Leasing 2016-1 CAT B	10 000	1 000 000,000	1 035 647,123	0,71%
TL 2014/2	20 000	2 000 000,000	2 099 156,164	1,45%
TL 2014/1	20 000	1 600 000,000	1 640 209,534	1,13%

## b.2 Les parts des fonds communs de créances

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur 30/09/2017	% de l'actif net
FccBIAT-Credim1PP2	1500	55 435,500	55 792,912	0,04%
Total		55 435,500	55 792,912	0,04%

## b.3 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre Coût d'acquisit		Valeur au 30/09/2017	% de l'actif net
BTA 5.5% Octobre 2020	2 000	1 965 278,200	2 050 143,953	1,41%
BTA 6% Juin 2021	1 000	971 819,570	986 153,817	0,68%
BTA 6% Juin 2021	1 000	968 416,920	982 751,167	0,68%
BTA 6% Avril 2023	1 000	946 953,590	961 156,330	0,66%
BTA 6% Avril 2023	1 000	949 745,760	963 948,500	0,66%
BTA 6% Avril 2023	1 000	979 757,640	499 023,701	0,34%
BTA 6% Avril 2023	500	487 779,865	499 770,211	0,34%
BTA 6% Avril 2023	500	488 526,375	501 694,771	0,35%
BTA 6% Avril 2023	500	490 450,935	1 501 642,352	1,03%
BTA 6% Juin 2023	1 500	1 467 910,845	1 002 245,311	0,69%
BTA 6% Juin 2023	500	490 068,495	501 312,331	0,35%
BTA 6% Janvier 2024	2 000	1 920 512,620	1 989 422,209	1,37%
BTA 6% Janvier 2024	500	466 719,290	1 993 947,717	1,37%
BTA 6% janvier 2024	500	468 095,445	998 623,165	0,69%
BTA 6% Janvier 2024	300	279 952,731	1 995 582,909	1,37%
BTA 6% Janvier 2024	2 000	1 925 038,128	290 289,169	0,20%

Total		40 234 457,534	41 108 525,900	28,51%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	3 062 500,000	3 106 401,986	2,14%
(*) Variation d'estimation des +/-	-282 586,500	-0,19%		
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 660 459,100	15 037 127,593	10,36%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	461 592,745	474 148,361	0,33%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	485 629,350	1 022 327,732	0,70%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	484 975,960	509 931,816	0,35%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	973 722,800	509 278,426	0,35%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	974 712,620	1 023 317,552	0,70%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	972 996,860	1 021 601,792	0,70%
BTA 6% Janvier 2024	1 000	964 168,370	485 322,842	0,33%
BTA 6% Janvier 2024	2 000	1 926 673,320	483 946,687	0,33%

(\*) Dans le cadre de la préparation du passage à l'évaluation « Mark to Market » des BTA, le comité de gestion a décidé à la date du 26 juillet 2017 d'entamer 1'amortissement de la moins-value sur les BTA en portefeuille à partir du 01 Aout 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. La courbe des taux générée par Tunisie Clearing à la date du 28 juillet 2017 a été prise comme référence.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 29 aout 2017, portant objet « la valorisation des BTA détenus par les OPCVM et émergence de la nouvelle courbe des taux de la place », regroupant des représentants de la Ministère des finances et de la place financière, les parties intervenantes se sont mis d'accord que « le changement de méthode de valorisation au « mark to market » doit démarrer en janvier 2018 et que parmi les souches existantes, seule la ligne 7,5% JUILLET 2032 restera active au-delà de 2017 ».

Par conséquent, « SANADETT SICAV » a arrêté la constatation de 1'amortissement de la moins-value sur les BTA en date du 12 septembre 2017.

## AC2- les placements monétaires et disponibilités

#### a. les placements monétaires

#### a.1 Les Billets de Trésorerie

Billets de trésorerie	Echéance	Aval	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'actif net
SOMOCER 1,5 MD 350 J 7,5%	27/06/2018	-	1 418 446,60	1 437 320,39	0,99%
TOTAL			1 418 446,602	1 437 320,388	0,99%

#### a.2 Les certificats de dépôts

Certificats de dépôts	Emetteur	Durée en jours	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'actif net
CD_6,04_04/10/17	ATB	90	4	1 976 199,200	1 999 206,640	1,38%
CD_6,04_24/10/17	ATB	40	6	2 984 000,796	2 990 800,456	2,06%
CD_6,19_21/11/17	ATB	60	4	1 983 661,864	1 986 112,584	1,37%
CD_6,19_21/11/17	ATB	60	4	1 983 661,864	1 991 014,024	1,37%
Total				8 927 523,724	8 967 133,704	6,18%

## a.3 Prise en pension livrée

				Coût	Valeur au	% de
Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	d'acquisition	30/09/2017	l'actif net
Prise en pension livrée 180 j	BTE	5,75%	03/01/2018	2 000 147,226	2 027 621,240	1,40%
Prise en pension livrée 91 j	BTE	5,60%	05/12/2017	4 000 018,848	4 016 196,502	2,77%
TOTAL				6 000 166,074	6 043 817,742	4,17%

## b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2017, à **13 564 974,068 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

## **AC3- Créances d'exploitation**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30 Septembre 2017, à **2 603,944 Dinars** qui se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Retenue à la source achat BTA	2 603,944	90 592,804	43 526,674
Titres de créance échus "annuité BH 2009"	0,000	0,000	419 808,000
Total	2 603,944	90 592,804	463 334,674

## PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Rémunération à payer au gestionnaire	62 553,681	80 129,862	19 937,392
Rémunération à payer au dépositaire	8 793,216	8 835,719	11 800,000
Total	71 346,897	88 965,581	31 737,392

## PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Frais de publication	295,092	398,622	300,198
Jeton de présence	10 909,570	9 548,034	12 500,000
Redevances CMF	10 601,978	13 580,799	13 548,228
Honoraires du commissaire aux comptes	26 569,642	24 433,390	31 793,390
créditeurs divers	28 614,726	42 628,124	13 673,295
Etat, contribution conjoncturelle	362 755,867	0,000	0,000
Total	439 746,875	90 588,969	71 815,111

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Retenues à la source	27 202,889	24 337,846	12 154,087
TCL	1 411,837	3 019,948	1 519,208
Retenue à la source antérieure sur BTA	0,000	15 270,330	0,000
TOTAL	28 614,726	42 628,124	13 673,295

## **CP1- Capital**

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le troisième trimestre 2017 se détaillent ainsi :

Capital a	u 30/06/2017
-----------	--------------

Montant	148 107 666,338
Nombre de titres	1 420 113
Nombre d'actionnaires	498

## Souscriptions réalisées

Montant	23 359 780,653
Nombre de titres émis	223 775
Nombre d'actionnaires nouveaux	17

## Rachats effectués

Montant	-30 119 737,378
Nombre de titres rachetés	288 532
Nombre d'actionnaires sortants	33

## Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	7 161,607
Régularisation des sommes non distribuables	3 563,290
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-197 693,332

## Capital au 30/09/2017

Montant	141 160 741,178
Nombre de titres	1 355 356
Nombre d'actionnaires	482

## **CP2- Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30 Septembre 2017 se détaille ainsi :

SOMMES DISTRIBUABLES	4 014 821,616
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	1,895
Résultat distribuable de l'exercice clos	607,132
Régularisation du résultat distribuable de la période	-115 196,708
Résultat distribuable de la période	4 129 409,297

## PR1- Revenus du portefeuille titres

	Période	Période	Période	Période	Période
Désignation	Du 01/07/2017	Du 01/01/2017	Du 01/07/2016	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 30/09/2017	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	0,000	281 909,391	0,000	315 993,069	315 993,069
Revenus des bons de trésor assimilables	482 766,131	1 366 509,411	390 344,761	876 540,136	1 297 268,012
Revenus des obligations et titres FCC	956 163,441	2 869 918,401	1 061 072,203	3 324 808,001	4 344 318,271
TOTAL	1 438 929,572	4 518 337,203	1 451 416,964	4 517 341,206	5 957 579,352

## PR2- Les revenus de placements monétaires

	Période	Période	Période	Période	Période
Désignation	Du 01/07/2017	Du 01/01/2017	Du 01/07/2016	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 30/09/2017	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	18 873,786	77 932,288	1 841,601	29 693,808	64 204,781
Revenus des certificats de dépôt	98 147,247	255 570,945	317 494,019	728 101,110	940 684,577
Revenus des placements à terme	39 622,272	152 000,431	23 111,171	472 403,066	528 033,104
Revenus des prises en pension livrée	43 652,099	89 141,031	3 420,191	6 309,087	22 244,500
Intérêts des comptes de dépôt	128 774,506	228 025,811	17 574,222	188 264,498	227 224,965
TOTAL	329 069,910	802 670,506	363 441,204	1 424 771,569	1 782 391,927

## CH1- Charges de gestion des placements

	Période	Période	Période	Période	Période
Désignation	Du 01/07/2017	Du 01/01/2017	Du 01/07/2016	Du 01/01/2016	Du 01/01/2016
	Au 30/09/2017	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016	Au 30/09/2016	Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	216 753,654	662 225,452	242 393,499	750 147,711	995 380,935
Rémunération du dépositaire	2 974,176	8 793,216	2 966,080	8 835,719	11 800,000
TOTAL	219 727,830	671 018,668	245 359,579	758 983,430	1 007 180,935

**CH2- Autres charges** 

Désignation	Période Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Période Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Période Du 01/07/2016 Au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 Au 30/09/2016	Période Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	7 360,000	21 840,000	7 360,000	21 920,000	29 280,000
Redevance CMF	36 736,674	112 237,765	41 082,077	127 139,323	168 702,913
Publicité et publication	301,576	994,894	301,576	898,622	1 400,198
Jetons de présence	3 150,632	9 347,070	2 951,820	9 548,034	12 500,000
TCL	4 482,686	13 374,908	4 542,221	15 208,587	19 754,100
Contribution conjoncturelle	124 351,912	362 755,867	0,000	0,000	0,000
Autres	12,440	29,240	7,220	24,020	44,821
TOTAL	176 395,920	520 579,744	56 244,914	174 738,586	231 682,032

#### 5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Revenus des placements	3,926	3,855	5,998
<ul> <li>Charges de gestion des placements</li> </ul>	-0,495	-0,492	-0,780
Revenu net des placements	3,431	3,362	5,218
<ul> <li>Autres charges d'exploitation</li> </ul>	-0,384	-0,113	-0,180
Résultat d'exploitation	3,047	3,249	5,038
<ul> <li>Régularisation du résultat d'exploitation</li> </ul>	-0,085	-0,045	-0,856
<ul> <li>Sommes distribuables de la période</li> </ul>	2,962	3,204	4,182
<ul> <li>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</li> </ul>	0,085	0,045	0,856
<ul> <li>Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres</li> </ul>	-0,180	0,006	0,073
<ul> <li>Plus ou moins-values réalisées sur cession titres</li> </ul>	-0,012	0,089	0,126
Résultat net de la période	2,855	3,343	5,237

<u>5</u> .	2 Ratios de gestion des placements	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
•	Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,448%	0,448%	0,599%
•	Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,347%	0,103%	0,138%
•	Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	2,755%	2,958%	3,868%
•	Actif net moyen	149 894 943,762	169 342 804,321	168 082 642,857

## 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.